



GENEVOIS
FRANÇAIS Pôle
métropolitain



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2017





SOMMAIRE

PARTIE 1 LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

QU'EST-CE QUE LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS?	6
• Qu'est-ce qu'un pôle métropolitain?	7
• Le Genevois français, un territoire à enjeux	8
• Les missions du Pôle	8
LES INSTANCES DU PÔLE MÉTROPOLITAIN	9
• Le Bureau	9
• Le Comité syndical	10
• Les conférences thématiques et comités de pilotage	11
• L'équipe du Pôle métropolitain	11
LA FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN	12
• Mobilité	12
• Transition énergétique	13
• Aménagement du territoire	13
• Développement économique et Enseignement supérieur	13
GRAND GENÈVE	14
RAPPORT FINANCIER	18
PARTENARIATS ET DISPOSITIFS CONTRACTUELS	21
• Grand Genève	21
• Région Auvergne-Rhône-Alpes	25
• Europe	26
• État et ses partenaires	27

PARTIE 2 L'ANNÉE 2017 EN ACTIONS

UN PÔLE MÉTROPOLITAIN POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS	30
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN AU SERVICE DES USAGERS	33
LA MOBILITÉ	36
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	42
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	46
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA FORMATION	50
LA COMMUNICATION ET L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	56

PARTIE 3 ANNEXES

ARRÊTÉ DE CRÉATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN	62
STATUTS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN	65



ÉDITO

« Pôle métropolitain, pari tenu! »

La feuille de route de l'ARC, adoptée en début du mandat, s'intitulait « Un ARC fort pour un Grand Genève fort : vers un Pôle métropolitain ».

La trajectoire de notre action relevait d'un objectif assumé : transformer l'ARC en Pôle métropolitain ! C'est désormais chose faite depuis le 5 mai 2017, et dans le respect du calendrier initial !

Pourquoi ce Pôle métropolitain ?

Rappelons-nous l'engagement du début de mandat, nous nous sommes transformés en Pôle métropolitain :

- **pour renforcer notre capacité de négociation au sein du Grand Genève ;**
- **pour une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes ;**
- **pour doter l'ARC de compétences dans 3 domaines prioritaires :**

• **première priorité, la mobilité :** nous envisageons à terme une Autorité Organisatrice de la mobilité ; il s'agit de prioriser les investissements, d'accompagner les initiatives ;

• **seconde priorité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique :** l'ARC devient un centre de ressources ; nous nous acheminons vers un SCoT unique ; notre territoire est désormais labellisé « Territoire à Energie Positive » ;

• **troisième priorité, le développement économique, l'innovation :** il s'agit de promouvoir le dynamisme économique de notre territoire ; de mobiliser les acteurs économiques ; de partager une vision commune, une planification sur les sites stratégiques ; d'accompagner les domaines d'excellence du Genevois français...

Enfin notre action comporte un enjeu fort de communication et d'appropriation par les élus et par la population du territoire. Le Pôle doit porter un message auprès de nos concitoyens.

Le 5 mai dernier, nous avons franchi une étape importante. Le Genevois français compte désormais huit intercommunalités, dont deux communautés d'agglomération, pour 120 communes. Notre population a franchi la barre des 400 000 habitants et poursuit sa croissance démographique, la plus forte de France métropolitaine. Le Pôle métropolitain



du Genevois français vient renforcer notre identité urbaine qui est devenue une réalité. Notre région est désormais mieux identifiée dans les politiques publiques : la Région Auvergne-Rhône-Alpes vient de renforcer son soutien financier aux investissements du territoire via la rénovation de la convention de coopération métropolitaine signée en 2015, la Caisse des Dépôts et Consignations accompagnera financièrement le programme de travail du Pôle métropolitain. Nous avons obtenu, avec nos partenaires du Grand Genève, des cofinancements de la Confédération suisse pour les infrastructures de transport transfrontalières pour la période 2019-2022 dans le cadre des différentes générations du Projet d'agglomération, quand bien même les montants n'ont pas été à la hauteur de nos attentes.

Notre structuration a accéléré l'élaboration et la construction de bases communes au Genevois français avec la validation d'un schéma de mobilité métropolitain qui fixe les grands caps pour les années à venir, nous avons également engagé le travail sur l'élaboration d'un schéma d'accueil des entreprises et d'un schéma métropolitain d'aménagement commercial. Des atouts supplémentaires pour garantir un développement plus maîtrisé de notre territoire, avec la volonté de doter le Genevois français à terme d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain, véritable armature commune de l'aménagement durable du Genevois français.

Au-delà de l'accompagnement des investissements sur les infrastructures de mobilité et des efforts de planification, le Pôle métropolitain s'est engagé en 2017 sur des chantiers concrets pour la population

du Genevois français et du Grand Genève avec la promotion de l'autopartage et du covoiturage, le démarrage de la plateforme REGENERO au service de la rénovation énergétique des logements des particuliers, la mise en œuvre d'un plan d'action pour la qualité de l'air, mais aussi la mise en réseau des centres français de la Cité des Métiers du Grand Genève et des actions de promotion économique commune du Genevois français.

Enfin, j'observe avec une grande satisfaction le recul du populisme chez nos voisins genevois à l'occasion des élections cantonales qui ont vu le renouvellement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève. Les défis en matière de mobilité, de qualité de l'air, de transition écologique, d'habitat et d'aménagement du territoire supposent une coopération constante et résolue avec nos partenaires genevois et vaudois. L'heure est à la relance du Grand Genève sur la base de réalisations concrètes. Le Pôle métropolitain du Genevois français jouera pleinement son rôle !

Vous l'aurez compris, la création du Pôle métropolitain n'est pas l'aboutissement mais le début. C'est le début d'une nouvelle phase d'approfondissement d'actions et de coopérations sur les domaines essentiels à la qualité de vie sur notre territoire.

Je vous souhaite bonne lecture de notre bilan d'activités 2017.

Jean DENAIS

Président du Pôle métropolitain
du Genevois français

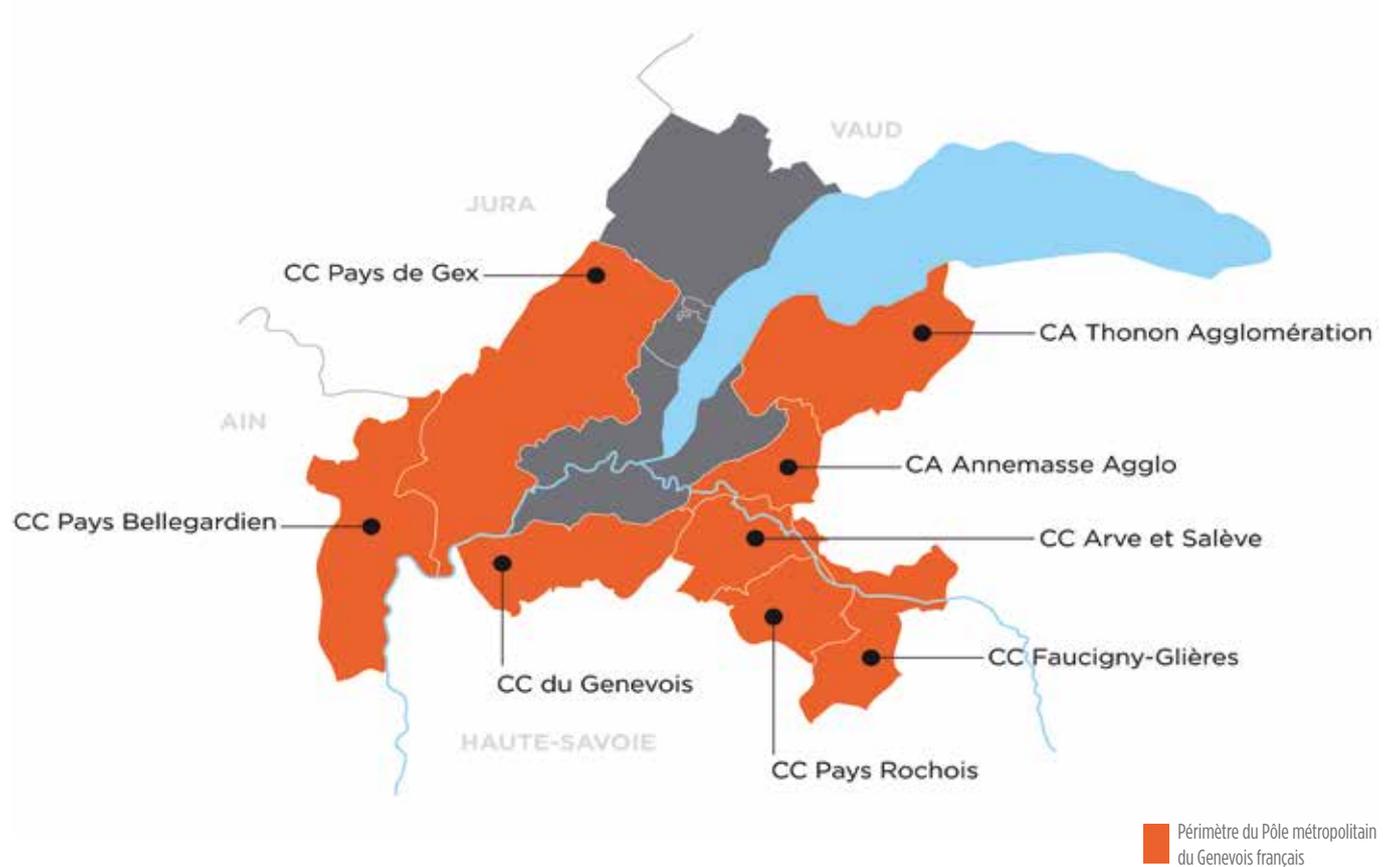




LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

1^{RE} PARTIE

QU'EST-CE QUE LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS?



Le Genevois français compte plus de 413 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. Il est composé de huit intercommunalités, représentant 120 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière de plus d'un million d'habitants.

Créé le 1^{er} mai 2017, le Pôle métropolitain succède à l'ARC Syndicat mixte, aujourd'hui dissout, et représente une nouvelle étape de la structuration du territoire. Ainsi, l'Association Régionale de Coopération (ARC) des collectivités du Genevois français initiée en 2001 et créée en 2004, avait abandonné son statut d'association pour devenir, en 2010, l'Assemblée Régionale de Coopération (ARC) du Genevois français Syndicat mixte. Messieurs Robert BORREL, Etienne BLANC, Bernard GAUD,

Bernard FICHARD et Jean NEURY ont ainsi posé les bases de l'action à l'échelle de l'ARC et de la coopération transfrontalière dans le cadre du Grand Genève. Le Pôle métropolitain, qui lui succède, constitue le premier établissement de cette nature en Haute-Savoie et dans l'Ain. Cette transformation en pôle métropolitain conclut une démarche engagée début 2016 et qui a recueilli un large consensus politique.

La création du Pôle métropolitain permet de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français, de porter des projets structurants et de renforcer les partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Car c'est bien du développement d'une agglomération internationale de dimension européenne dont il est question.

Ainsi, le Pôle métropolitain incarne le nouveau levier français pour assurer la cohérence du développement du Genevois français et du Grand Genève:

- le développement des transports publics et des nouvelles mobilités,
- la préservation des espaces naturels et agricoles,
- la création d'emplois et de valeur ajoutée,
- la transition énergétique du territoire.

Le développement de services aux habitants constitue un enjeu fondamental de santé publique, de cohésion sociale et de compétitivité économique.

QU'EST-CE QU'UN PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

Un pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. Les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale se prononcent, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des compétences qu'ils transfèrent ou des actions qu'ils délèguent au Pôle métropolitain.

LES 8 MEMBRES



THONON
agglomération



Quelques chiffres



120

COMMUNES

(2 communautés d'agglomération, 6 communautés de communes)



413 000

HABITANTS

(INSEE 2016)



4^e

PÔLE MÉTROPOLITAIN D'Auvergne-Rhône-Alpes

LE GENEVOIS FRANÇAIS, UN TERRITOIRE À ENJEUX

Avec un taux de croissance de **2,1 % par an** depuis 10 ans, le Genevois français connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe: il accueille **plus de 10 000 habitants supplémentaires par an**. Il doit ainsi relever de nombreux défis en termes d'équipements des territoires pour assurer un développement équilibré, maîtrisé et durable à l'échelle de son bassin de vie mais aussi dans le cadre de la coopération transfrontalière du Grand Genève entre France et Suisse.

C'est l'enjeu principal du Pôle métropolitain du Genevois français: bâtir, porter et déployer un projet collectif et cohérent capable d'engager le territoire sur la voie des nouvelles mobilités, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire et du développement économique.

LES MISSIONS DU PÔLE

Le rôle du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. Le Pôle métropolitain joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de gouvernance, de mobilité, d'aménagement du territoire et de transition énergétique, de valorisation de l'environnement, de développement économique et de promotion du territoire.

L'évolution en Pôle métropolitain a permis de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans 3 domaines essentiels:

- la mobilité;
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique;
- le développement économique.

Ce territoire transfrontalier connaît des déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques. Il doit en outre veiller à mieux répartir la production de logements et la création d'emplois à l'échelle de l'agglomération et faire face à un développement urbain induisant une pression sur l'environnement, sur la qualité de l'air et sur les terres agricoles, une explosion de la mobilité avec un phénomène de congestion aux frontières (**600 000 passages de douane** par jour aux frontières du canton de Genève en 2015) ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

Il s'agit d'être en capacité de porter des projets structurants et de renforcer nos partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Unies au sein d'une même instance, les collectivités membres du Pôle métropolitain constituent un acteur à part entière du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève, au même titre que la République et Canton de Genève, le District de Nyon et les autres partenaires français: État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Le Pôle métropolitain permet de faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul.

Le Pôle métropolitain c'est:

- réunir en communauté de moyens
- agir en communauté de projets
- réussir en communauté de destin

LES INSTANCES DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

LE BUREAU

Il incarne l'exécutif du Pôle métropolitain. Élu par le Comité syndical, il se réunit une fois par mois et compte un Président et sept vice-présidents pour un total

de 16 membres. En 2017, année de transition, le Bureau de l'ARC Syndicat mixte s'est réuni à trois reprises, celui du Pôle métropolitain à sept reprises.

PRÉSIDENT	Jean DENAIS, 1 ^{er} Vice-président de Thonon Agglomération	9^e MEMBRE	Jean NEURY, Président de Thonon Agglomération
1^{er} VICE-PRÉSIDENT délégué aux finances	Christophe BOUVIER, Président de la CC Pays de Gex	10^e MEMBRE du Bureau	Patrice DUNAND, 1 ^{er} Vice-président de la CC Pays de Gex
2^e VICE-PRÉSIDENT délégué à la communication et à la participation	Gabriel DOUBLET, 1 ^{er} Vice-président d'Annemasse Agglomération	11^e MEMBRE du Bureau délégué à l'enseignement supérieur	Christian DUPESSEY, Président d'Annemasse Agglomération
3^e VICE-PRÉSIDENT délégué à l'aménagement du territoire et à la transition énergétique	Pierre-Jean CRASTES, Président de la CC Genevois	12^e MEMBRE du Bureau	Antoine VIELLIARD, 2 ^e Vice-président de la CC Genevois
4^e VICE-PRÉSIDENT délégué au développement économique	Marin GAILLARD, Président de la CC Pays Rochois	13^e MEMBRE du Bureau	Jean-Pierre MERMIN, 1 ^{er} Vice-président de la CC Faucigny-Glières
5^e VICE-PRÉSIDENT délégué à la mobilité	Stéphane VALLI, Président de la CC Faucigny-Glières	14^e MEMBRE du Bureau	Gilbert ALLARD, 2 ^e Vice-président de la CC Pays Rochois
6^e VICE-PRÉSIDENT délégué aux politiques contractuelles	Régis PETIT, 1 ^{er} Vice-président de la CC Pays Bellegardien	15^e MEMBRE du Bureau	Christophe MAYET, membre du Bureau de la CC Pays Bellegardien
7^e VICE-PRÉSIDENT délégué aux espaces naturels et agricoles	Jean-François CICLET, membre du Bureau de la CC Arve & Salève	16^e MEMBRE du Bureau	Louis FAVRE, Président de la CC Arve & Salève

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences du Pôle métropolitain. Il élit le Président, les Vice-présidents et le Bureau.

Chaque collectivité membre du Pôle métropolitain est représentée par deux délégués titulaires, et au-delà de 20 000 habitants supplémentaires par un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 10 000 habitants.

Le Comité syndical est composé de 43 délégués titulaires et 43 suppléants, et se réunit tous les mois. En 2017, il y a eu 2 Comités syndicaux de l'ARC Syndicat mixte et 6 Comités syndicaux du Pôle métropolitain.



COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL (DÉLÉGUÉS TITULAIRES)

ANNEMASSE AGGLOMÉRATION

Antoine BLOUIN
Bernard BOCCARD
Michel BOUCHER
Yves CHEMINAL
Gabriel DOUBLET
Christian DUPESSEY
Denis MAIRE
Guillaume MATHÉLIER
Jean-Luc SOULAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE

Jean-François CICLET
Louis FAVRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

Claude BARBIER
Pierre-Jean CRASTES
Marc MENEGHETTI
Michel MERMIN
Antoine VIELLIARD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

Christophe MAYET
Patrick PERREARD
Régis PETIT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Hubert BERTRAND
Muriel BENIER
Etienne BLANC
Christophe BOUVIER
Aurélie CHARILLON
Patrice DUNAND
Judith HEBERT
Daniel RAPHOZ
Vincent SCATTOLIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Gilbert ALLARD
Marin GAILLARD
Sébastien MAURE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIÈRES

Jean-Pierre MERMIN
Serge SAVOINI
Stéphane VALLI

THONON AGGLOMÉRATION

Astrid BAUD-ROCHE
Dominique BONAZZI
Joseph DEAGE
Jean DENAIS
Pierre FILLON
Claude MANILLIER
Jean-Yves MORACCHINI
Jean NEURY
Christian PERRIOT

LES CONFÉRENCES THÉMATIQUES ET COMITÉS DE PILOTAGE

Le Comité syndical et le Bureau s'appuient sur les Conférences thématiques des exécutifs pour décliner le programme de travail du Pôle métropolitain :

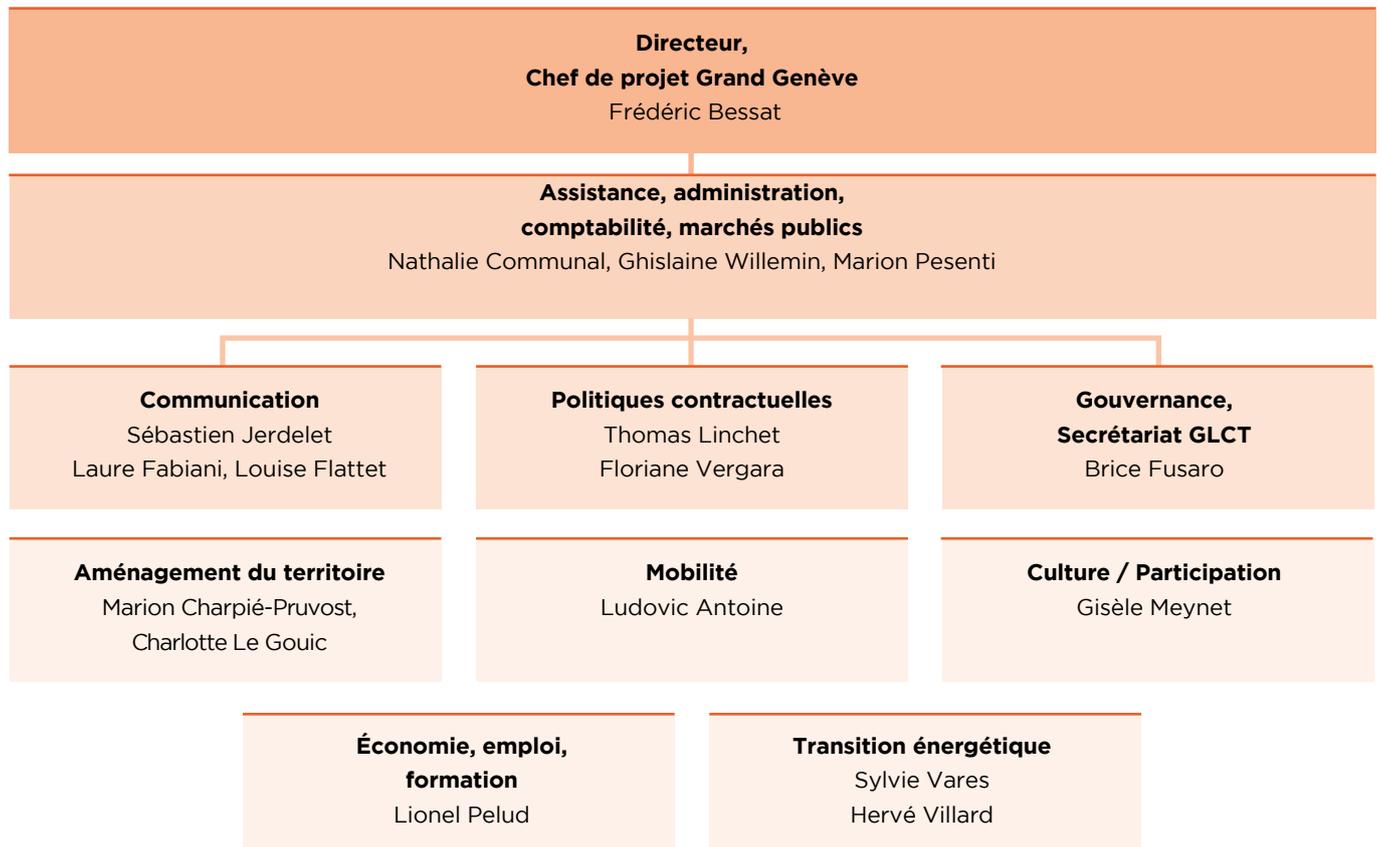
- Conférence Aménagement du territoire (4 séances en 2017 + 3 séances conjointes avec la Conférence Economie et Formation + une tournée des territoires);
- Conférence Mobilité (4 séances en 2017);
- Conférence Transition énergétique, Agriculture, Environnement (3 séances en 2017, dont une séance conjointe avec la Conférence Economie et Formation);
- Conférence Économie et Formation (6 séances en 2017 + 4 séances conjointes avec les Conférences Transition énergétique et Aménagement du territoire).

Les Conférences des exécutifs sont composées des élus des collectivités membres du Pôle métropolitain (Vice-Présidents et délégués concernés). Appuyées par des groupes de travail, leur rôle est de traiter l'ensemble des problématiques communes, sur les thématiques identifiées ci-dessus. Chaque Conférence thématique regroupe 20 à 30 participants lors des séances de travail.

Les Conférences sont complétées de Comités de pilotage et de groupes de travail spécifiques pour certains chantiers précis (exemple : exploitation des tramways transfrontaliers, mobilité aux petites douanes, développement de l'enseignement supérieur, etc.).

L'ÉQUIPE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le Pôle métropolitain du Genevois français est doté d'une équipe de 17 agents permanents, basée à Ambilly (74).



Des projets soutenus par le Pôle métropolitain



3 NOUVEAUX TRAMS

COÛT DE 162M€

- Une nouvelle ligne à Annemasse d'une longueur de 3.4 km depuis la douane, qui accueillera plus de 12 000 usagers/jour avec une fréquence attendue de 8 minutes.
- Une nouvelle ligne à St-Genis-Pouilly d'une longueur de 2.25 km depuis la douane, qui accueillera plus de 6 000 usagers/jour avec une fréquence attendue de 10 minutes.
- Une nouvelle ligne à St-Julien-en-Genevois d'une longueur de 1.4 km depuis la douane, qui accueillera plus de 8 000 usagers/jour avec une fréquence attendue de 8 minutes.



2 NOUVEAUX BHNS*

COÛT DE 61M€

- Une nouvelle ligne Sciez-Genève d'une longueur de 21 km accueillant plus de 2 000 usagers/jour avec une fréquence de passage de 10 minutes.
- Une nouvelle ligne Gex Ferney-Voltaire d'une longueur de 14 km accueillant plus de 7 500 usagers/jour avec une fréquence de passage de 12 minutes (6 minutes entre Ferney-Voltaire et Cornavin).

*Bus à Haut Niveau de Service

LA FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Depuis 2014, 4 grands domaines d'action inscrits dans la feuille de route politique du nouveau mandat :

- la mobilité
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique
- le développement économique
- l'identité du territoire et la communication

La création du Pôle métropolitain le 5 mai 2017 a permis de préciser les objectifs politiques du Pôle métropolitain du Genevois français.

MOBILITÉ

La mobilité constitue la priorité de l'action du Pôle métropolitain. L'objectif global est de le transformer en Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à moyen terme. Cela passe par une prise de compétences progressive, permettant d'agir d'abord sur des domaines d'actions peu ou pas mis en œuvre par les intercommunalités membres, d'attester de résultats et d'une plus-value, avant d'aller vers la délégation pleine et entière de la compétence. L'approche se veut tous modes de déplacements, y compris le transport lacustre.

Le Pôle métropolitain s'est fixé 4 grandes missions, pour une montée en compétences progressive sur la période 2017-2020 :

- **être le pilier et le garant du développement durable** du territoire aux différentes échelles et aux différents horizons de temps;
- **œuvrer au développement de la mobilité locale** en développant un centre de ressources au service des Autorités Organisatrices de la Mobilité du territoire;
- **mettre en place un dispositif de conseil en mobilité** à destination des employeurs du territoire;
- **déployer des solutions ambitieuses de mobilité innovante** à destination des habitants du territoire.



CEVA

Cornavin-Annemasse
16,5 km (234M€)



2X2 VOIES DU CHABLAIS

16,5 km - 2023 (200M€)



PÔLES D'ÉCHANGE MULTIMODAUX

lieux d'articulations des différents modes de transports : train, transports en commun, deux roues, taxi, etc.
10 en réalisation (73M€)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au-delà de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, du soutien aux domaines d'excellence du territoire et de la promotion commune du Genevois français auprès des entreprises et des partenaires institutionnels, le Pôle métropolitain souhaite accompagner les EPCI dans leurs réflexions et établir des sites d'intérêt métropolitains: il s'agit d'aller vers des Zones d'activité Economique (ZAE) d'intérêt métropolitain.

L'organisation du développement économique fait également l'objet d'une réflexion: il s'agit de travailler à une meilleure mutualisation des moyens d'action économiques au service d'une politique partagée et coordonnée avec l'action régionale. Les rapports avec le voisin suisse doivent encore être développés en intégrant par exemple le site de l'aéroport Genève Cointrin comme site stratégique de niveau métropolitain (développer une stratégie commune, un plan d'action, etc.). Le Pôle métropolitain souhaite également réaborder la question des zones à statut spécial.

En termes d'Enseignement supérieur, il s'agit de poursuivre et consolider la démarche engagée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) à l'échelle du Genevois français pour le développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) ; de permettre la réalisation des premières opérations identifiées et les valoriser (communication et mobilisation). Le Pôle métropolitain se dotera d'une stratégie et d'une action continue pour la formation et l'apprentissage, au service du développement économique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au-delà du rôle de centre de ressources du Pôle métropolitain auprès de ses membres (cartographies conjointes, outils d'observation, réalisation d'études), le Pôle a réaffirmé l'objectif de convergence des SCoT pour la mise en place d'un SCoT à l'échelle du Pôle métropolitain. L'enjeu est de maintenir l'objectif global de convergence à l'échelle métropolitaine sans créer de nouveaux freins liés aux périmètres existants.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En matière de transition énergétique, les actions du Pôle métropolitain portent sur 3 grands domaines: l'air, le climat et l'énergie; l'environnement (espaces naturels à l'échelle transfrontalière); l'agriculture.

Le Pôle métropolitain s'est fixé 4 grandes missions:

- **planifier-coordonner:** il s'agit de favoriser la convergence des actions des EPCI membres, en établissant des groupements de commande, en mutualisant de l'ingénierie, etc.;
- **mutualiser les outils d'observation et de connaissance: il s'agit d'assumer** certains outils d'observation à la place de ses membres (ex: qualité de l'Air), sous réserve de rentrer dans une logique de transfert de compétences;
- **stimuler et accompagner les initiatives à l'image** de la Plateforme Locale de Renovation Energétique (PLRE) REGENERO, avec une démarche progressive, chaque membre travaillant pour se doter du service avant d'envisager une mutualisation et une intégration renforcée à l'échelle du Pôle métropolitain ;
- **Réaliser des actions d'information, d'observation, de communication et de promotion** à l'attention de ses membres et / ou du public.

VOTRE EQUIPE DU PÔLE ADMINISTRATIF



Frédéric Bessat, directeur général des services, chef de projet français Grand Genève
-
Marion Pesenti, assistante, pôle administratif



Nathalie Communal, responsable de la commande publique
-
Floriane Vergara, chargée de mission politiques contractuelles



Thomas Linchet, chargé de mission politiques contractuelles et administration générale
-
Ghislaine Willemin, responsable du pôle administratif

GRAND GENÈVE

QUELQUES CHIFFRES

2 pays

2 cantons

2 départements

1 région

212 communes 2000 km²

1 000 000 habitants

500 000 emplois

+ 14 000 habitants

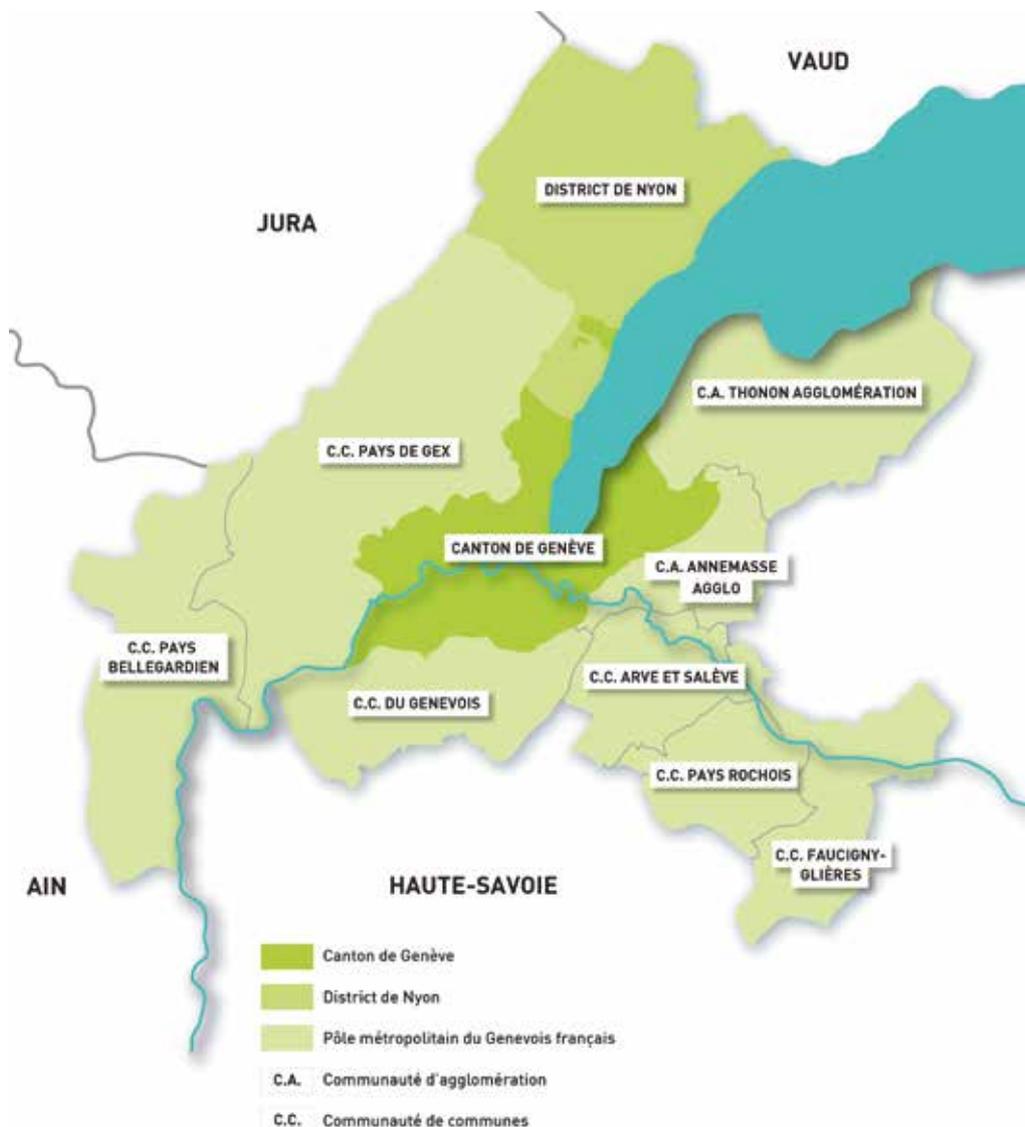
par an entre 2006 et 2014

635 000 passages

aux frontières du canton de Genève, chaque jour

130 000 actifs

travaillant à Genève résident hors du canton



Composé de 212 communes, réparties entre France, Vaud et Genève, le Grand Genève est un des territoires les plus dynamiques d'Europe en termes économiques mais aussi démographiques. Avec plus d'un million d'habitants, l'enjeu pour le bassin de vie transfrontalier est de maintenir à la fois la croissance, la qualité de vie, les équilibres territoriaux et environnementaux.

Pour cela, il est essentiel que les acteurs se coordonnent. Car l'avenir du territoire n'est pas conditionné par la frontière mais par les interactions, relations, interdépendances, liens et échanges qui unissent l'Agglomération franco-valdo-genevoise depuis l'époque romaine.

Le Grand Genève, ce n'est pas un projet administratif, c'est une communauté de destins qui partagent un même bassin de vie, cohérent géographiquement, uni territorialement. Pour développer ce territoire, dans le respect de son environnement, il est essentiel de travailler sur -au moins- 3 grands domaines: la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement. C'est la vocation du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève qui apporte et porte des solutions politiques, techniques et financières pour la réalisation d'actions transfrontalières conjointes.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain du Genevois français, en fédérant les intercommunalités du territoire, constitue l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises, pour relever les défis frontaliers et transfrontaliers du Grand Genève.

LA GOUVERNANCE: LE GROUPEMENT LOCAL DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE GRAND GENÈVE

Installé en 2013, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) – le premier de droit suisse – assure la gouvernance du Grand Genève et œuvre au développement d'actions, de projets et d'infrastructures dans 3 domaines: la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement. Il est en charge de la conception et du suivi des différents Projets d'agglomération franco-valdo-genevois (3 générations de dispositif à ce jour). Composé de 26 membres -24 membres de droit et 2 membres associés- représentant l'ensemble des territoires impliqués, le GLCT Grand Genève réunit les partenaires suivants: la République et Canton de Genève, le District de Nyon, le Canton de Vaud, la Ville de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ses membres associés sont l'État français et la Confédération suisse.

Pour respecter la construction tripartite de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, le GLCT Grand Genève est géré, au quotidien, par une Présidence composée d'un Président (François Longchamp, pour le canton de Genève, auquel succédera Pierre Maudet le 28 juin 2018), d'un premier Vice-président (Jean Denais pour le Pôle métropolitain du Genevois français) et d'une deuxième Vice-présidente (Jacqueline de Quattro pour le canton de Vaud).

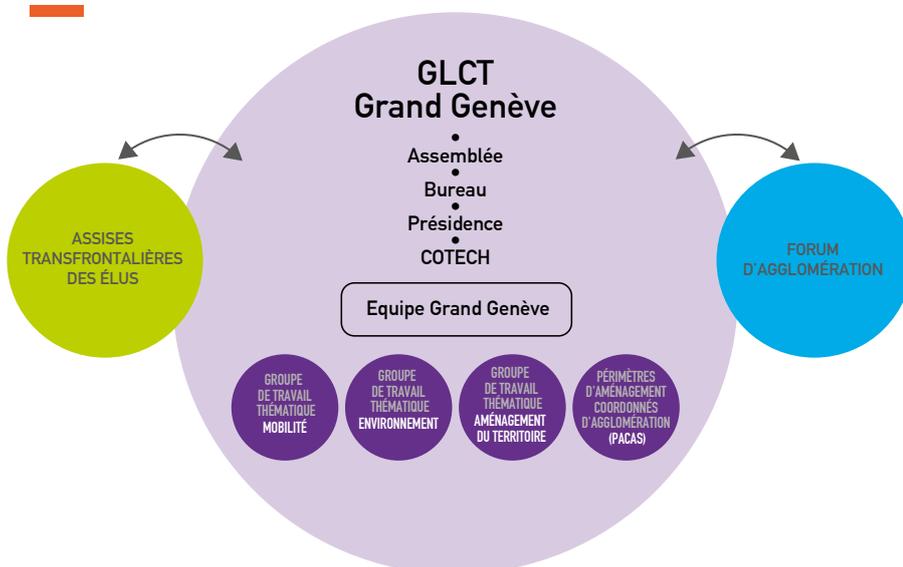
Le GLCT accompagne plusieurs instances qui complètent la gouvernance du Grand Genève:

- les **Assises transfrontalières des élus**, événement annuel où se forgent une culture commune et une compréhension partagée des enjeux du territoire, réunissent les parlementaires genevois, vaudois, français, ainsi que les élus locaux, soit l'ensemble des élus qui ont à se prononcer sur les projets et les politiques portées par le Grand Genève, dans leurs instances respectives. La dernière édition, consacrée à la santé, s'est tenue le 5 octobre 2017 à Genève.



- le **Forum d'Agglomération** constitue l'instance de consultation de la société civile transfrontalière. Il comprend 75 membres, répartis en 3 collèges: économie, environnement, social & culturel. Il a été renouvelé, pour un second mandat, le 25 septembre 2017.

SCHÉMA DE GOUVERNANCE GRAND GENÈVE



VOTRE ÉQUIPE



Nathalie Communal,
assistante Grand Genève



Brice Fusaro, secrétaire général
du GLCT Grand Genève

LES PÉRIMÈTRES D'AMÉNAGEMENT COORDONNÉS D'AGGLOMÉRATION (PACA)

Initiés pour la plupart en 2008, les périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) couvrent l'ensemble du Grand Genève et ont pour mission de suivre et coordonner la mise en œuvre du Projet de territoire du Grand Genève en impliquant tous les acteurs concernés, jusqu'à l'échelon communal. Aujourd'hui, les PACA permettent de conduire des démarches d'approfondissements sur des sujets à enjeux (mobilité, économie, logement, paysage, etc.)

et visent à être des plateformes d'échanges et de discussions pour les projets menés à l'échelle locale.

Le travail autour des PACA garantit un ancrage local et un contact permanent avec les élus et techniciens de chaque territoire sur le développement de leur projet et leur intégration dans le processus de construction du Grand Genève.

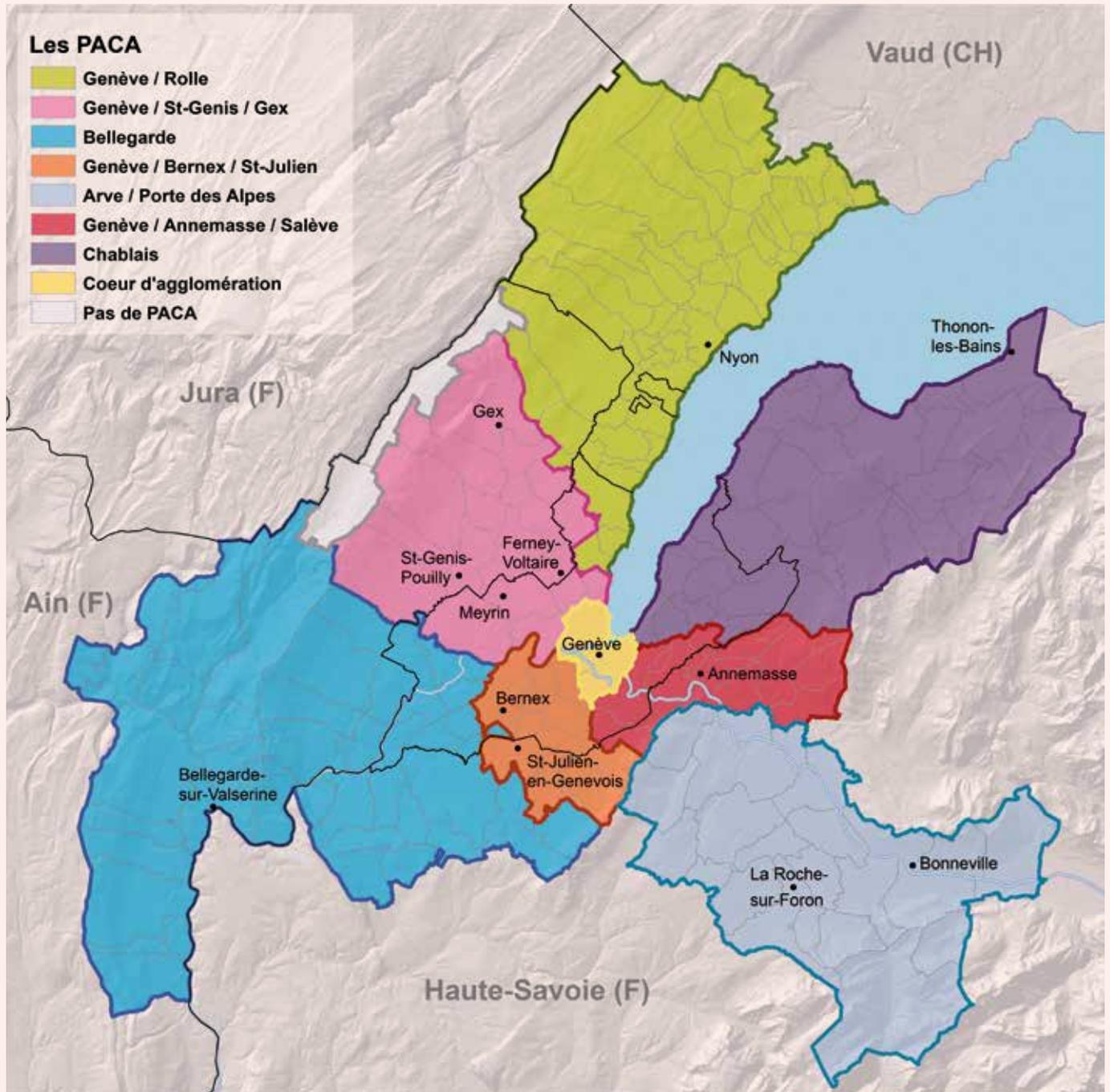
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN AU CŒUR DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Agglomération transfrontalière dynamique, le Grand Genève compte plus d'un million d'habitants. Pour leurs déplacements, leur logement, leur travail, leurs loisirs ou leur consommation, les habitants dépassent les logiques de frontière. Le Grand Genève constitue un bassin de vie transfrontalier en plein essor où la volonté politique est de maintenir une qualité de vie, sur un territoire équilibré.

Pour bâtir un projet de territoire, couvrant les différents aspects de la vie quotidienne des habitants d'un même bassin de vie, il est essentiel que les acteurs se concertent et se coordonnent. C'est la vocation du GLCT Grand Genève dont le Pôle métropolitain est un membre particulièrement actif.

L'ARC, membre fondateur du Grand Genève, devenu Pôle métropolitain, est l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises: il fédère et représente les intercommunalités et communes du Genevois français, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers. Le rôle du Pôle métropolitain est bien de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français.

LES PACA



RAPPORT FINANCIER

Le budget du Pôle métropolitain est un document de référence prévoyant et autorisant les recettes et dépenses de l'année. Le budget 2017 affirme l'engagement du Pôle métropolitain sur les priorités définies au début du mandat: la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique, des actions de communication pour promouvoir une identité de territoire. L'action du Pôle métropolitain s'établit à deux échelles: celle du Grand Genève et celle du Genevois français.

En matière de coopération transfrontalière, le Pôle métropolitain contribue au budget de fonctionnement et au programme d'actions d'instances de coopération transfrontalière, particulièrement le GLCT du Grand Genève, l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) ou encore la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT).

Le budget est voté en équilibre. L'année 2017 a vu le vote de deux budgets: un budget pour l'ARC Syndicat mixte, voté le 23 mars 2017 (quand bien même le syndicat mixte est dissout au 1^{er} mai 2017), et un budget pour le Pôle métropolitain voté par son Comité syndical le 18 mai 2017. Les sections de fonctionnement et d'investissement, que ce soit en dépenses ou en recettes, s'équilibrent, soit **4 038 302,29 euros** en fonctionnement et 61 902,72 euros en investissement pour l'ARC Syndicat mixte, et **3 179 175,40 euros** en fonctionnement et 68 355,11 euros en investissement pour le Pôle métropolitain. Les recettes proviennent essentiellement des cotisations des intercommunalités membres, mais également des partenaires, notamment l'Union européenne via le dispositif INTERREG (FEDER).

La première étape de la formalisation du budget est le débat d'orientation budgétaire. Il instaure une discussion au sein de l'assemblée délibérante. Les conseillers communautaires se prononcent alors sur les priorités et les évolutions financières de la collectivité. Ainsi le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 10 février 2017 à l'assemblée de l'ARC Syndicat mixte pour une adoption du budget primitif le 23 mars 2017 tandis que le rapport d'orientation budgétaire du Pôle métropolitain a été présenté au Comité syndical le 5 mai 2017 pour une adoption du budget primitif le 18 mai 2017.

2 BUDGETS VOTÉS EN 2017:

ARC SYNDICAT MIXTE:

FONCTIONNEMENT :

4 038 302,29 €

INVESTISSEMENT :

61 902,72 €

PÔLE MÉTROPOLITAIN GENEVOIS FRANÇAIS:

FONCTIONNEMENT :

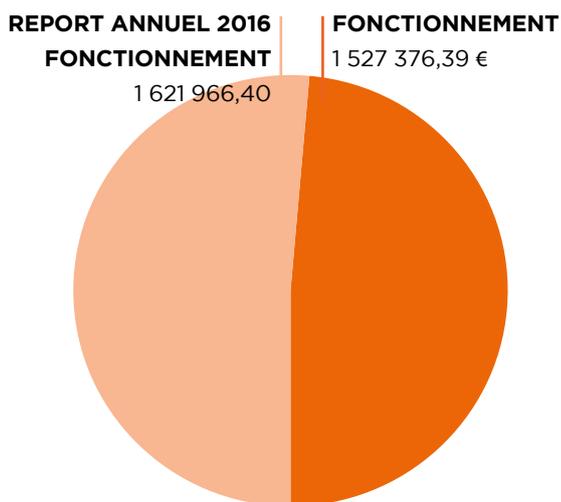
3 179 175,40 €

INVESTISSEMENT :

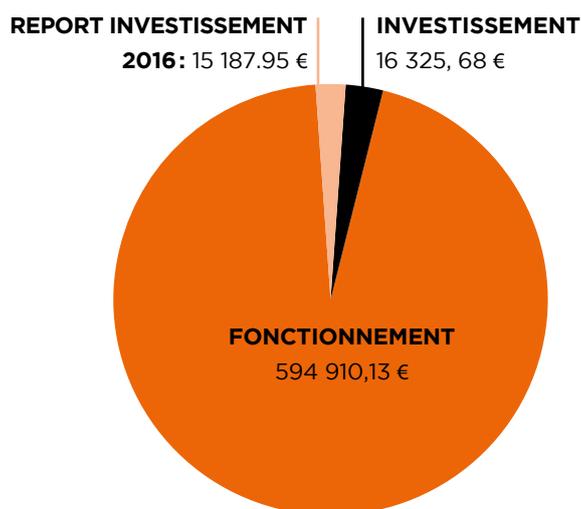
68 355,11 €

**ARC
SYNDICAT MIXTE
COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET PRINCIPAL 2017**

**RECETTES
3 149 372,79 €**



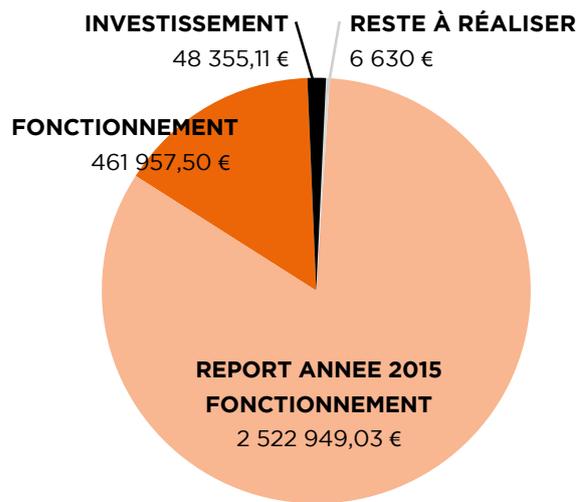
**DÉPENSES
626 423,76 €**



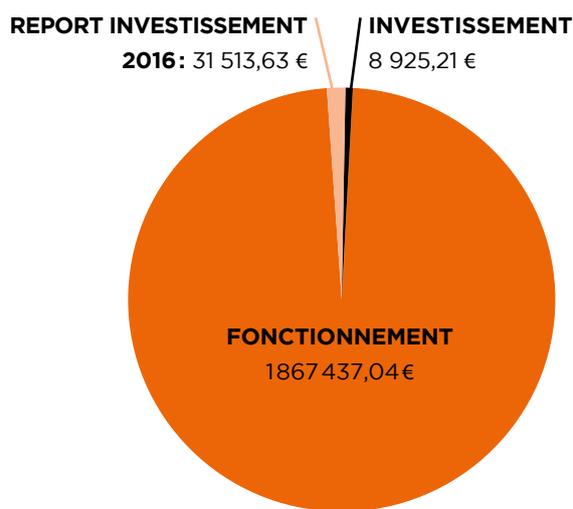
**RÉSULTAT
2 522 949,02 €**

**POLE METROPOLITAIN
DU GENEVOIS FRANÇAIS
COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET PRINCIPAL 2017**

**RECETTES
3 033 261,64 €**



**DÉPENSES
1 907 875,88 €**



**RÉSULTAT
1 118 755,76 €**

CONTRIBUTIONS DES EPCI AU TITRE DE L'ARC - 2017

		BUDGET PRINCIPAL	
		ARC SYNDICAT MIXTE	
MEMBRES	Population Totale INSEE 2017	€/habitant	Total contribution
Communauté de Communes du Pays de Gex	89 938	3,47 €	312 084,86 €
Communauté de Communes du Genevois	42 490	3,47 €	147 440,30 €
Annemasse Agglomération	90 045	3,47 €	312 456,15 €
Communauté de Communes du Pays Bellegardien	21 910	3,47 €	76 027,70 €
Communauté de Communes Arve et Salève	19 414	3,47 €	67 366,58 €
Communauté de Communes Faucigny Glières	26 948	3,47 €	93 509,56 €
Thonon Agglomération	87 428	3,47 €	303 375,16 €
Communauté de Communes du Pays Rochois	27 488	3,47 €	95 383,36 €
TOTAL MEMBRES ARC SM	405 661		1 407 643,67 €

Au regard de la population en vigueur au 1er janvier 2016 - Source Insee

PARTENARIATS ET DISPOSITIFS CONTRACTUELS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail et du soutien des grands projets d'envergure métropolitaine menés par ses EPCI membres, le Pôle métropolitain développe une série de partenariats avec les partenaires institutionnels pour répondre aux objectifs de sa feuille de route.

Ces partenariats sont incarnés par des dispositifs conventionnels et contractuels réalisés avec l'Europe, les cantons de Genève et de Vaud, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux. Le Pôle métropolitain explore également les partenariats avec des acteurs majeurs du territoire tels que la Caisse des Dépôts et Consignations ou la Banque de France.

GRAND GENÈVE

A travers les Projets d'agglomération de 2007 (PA1), 2012 (PA2), et le Projet de territoire Grand Genève 2016 - 2030 (PA3), les partenaires du Grand Genève portent une vision politique et une série de projets pour l'Agglomération franco-valdo-genevoise, notamment dans les domaines essentiels que sont la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement. Le dispositif des Projets d'agglomération résulte d'une politique volontariste de la Confédération suisse visant à renforcer le rôle structurant des agglomérations dans l'aménagement du territoire. Cette politique est assortie d'enveloppes financières permettant de cofinancer les projets proposés par les agglomérations.

Le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 s'incarne dans un document de référence et une série d'annexes permettant de conforter les objectifs d'aménagement du territoire du Grand Genève, de fédérer les différents partenaires français et suisses, d'établir une programmation pluriannuelle des investissements et des actions à engager.

La Charte d'engagement ainsi que la liste des mesures sollicitant un cofinancement auprès de la Confédération suisse ont été signées officiellement à Meyrin, au CERN, **le 8 décembre 2016** par l'ensemble des partenaires du Grand Genève. Ces deux documents font partie du Projet de territoire 2016-2030 et témoignent de l'engagement politique des partenaires du Grand Genève.

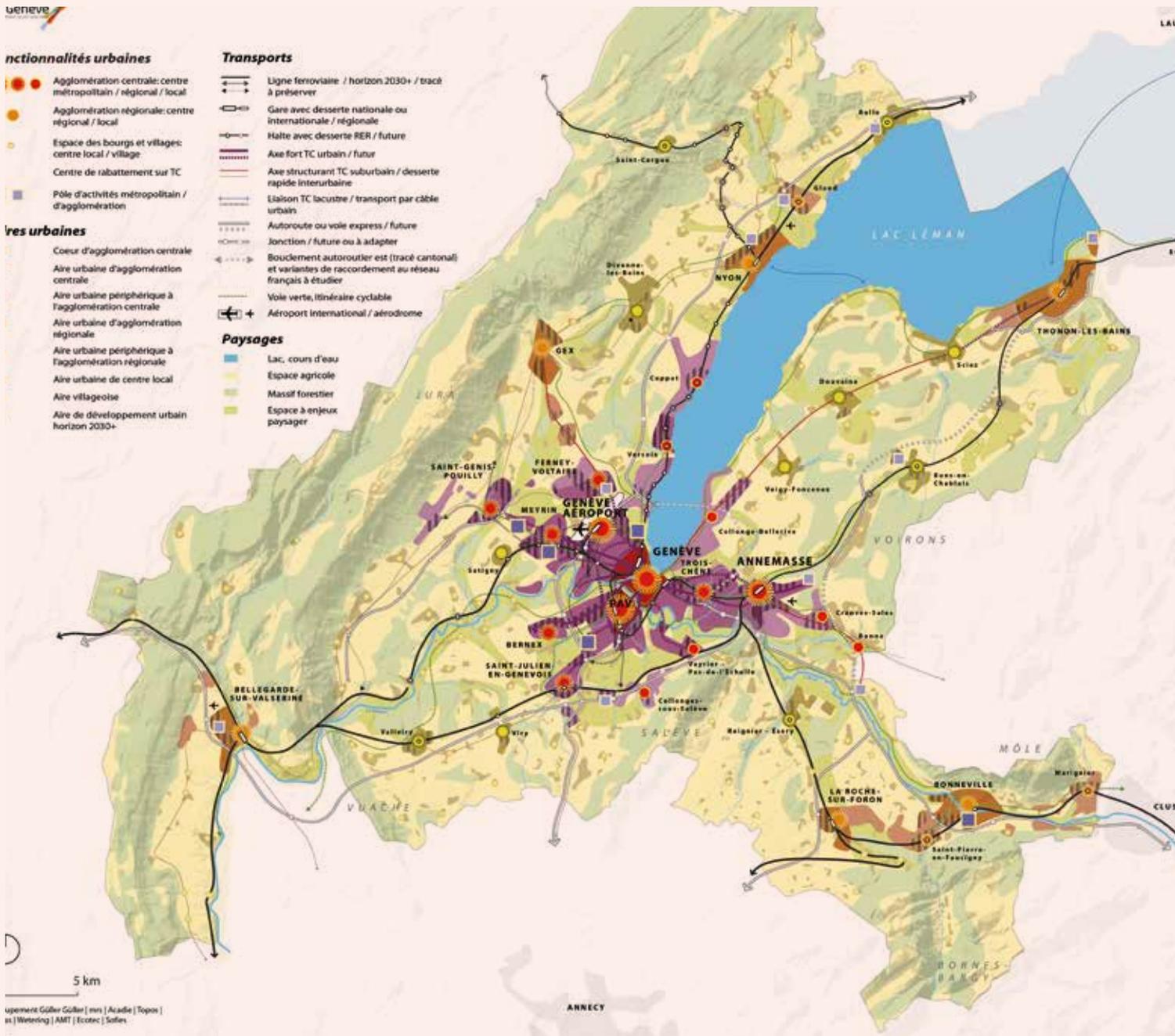
La démarche d'élaboration du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, initiée courant 2015, est portée par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève dont le Pôle métropolitain du Genevois français est membre à part entière.

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GEVEVOISE



Jean DENAIS, Président du Pôle métropolitain du Genevois français, François LONGCHAMP, Président du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, et Jacqueline DE QUATTRO, Conseillère d'Etat du canton de Vaud, lors de la signature du Projet de territoire Grand Genève 2016 - 2030.

SCHÉMA D'AGGLOMÉRATION 3^E GÉNÉRATION HORIZON 2030+



La démarche de Projet d'agglomération ouvre la possibilité de mobiliser des crédits de la Confédération suisse pour accompagner les grands chantiers du Grand Genève. Cette démarche est portée de façon commune auprès de la Confédération.

Cette stratégie s'est révélée payante puisque le Grand Genève s'est vu doter de 186 millions CHF en 2007 et 204 millions CHF en 2012. Ainsi des projets de mobilité d'intérêt transfrontalier situés dans le Genevois français ont pu être cofinancés par Berne.

MESURES MOBILITÉ DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

	Nombre mesures déposées	Coût total (MCHF)	Nombre mesures retenues	Coût total retenu par la confédération	Nombre de mesures FR	Montant cofinancement total (MCHF)	dont montant financement France (MCHF)
PA1	61	668,78	27	466,75	6 (22%)	186	36 (19%)
PA2	54	962,9	35	624,45	3 (8%)	204	33 (16%)
PA3	42	623,43					

Les 1^{re} et 2^e génération du Projet d'agglomération ont permis de mobiliser 36 millions CHF en 2007 puis 33 millions CHF en 2012 pour accompagner des opérations sous maîtrise d'ouvrage françaises (ex: 1^{re} tranche du tram d'Annemasse, BHNS Gex-Ferney et BHNS Annemasse).

En matière de mobilité, pour le PA3 et la période 2019-2022, 42 mesures ont été identifiées comme prioritaires (dites mesures A) dont 14 sont situées sur territoire français.

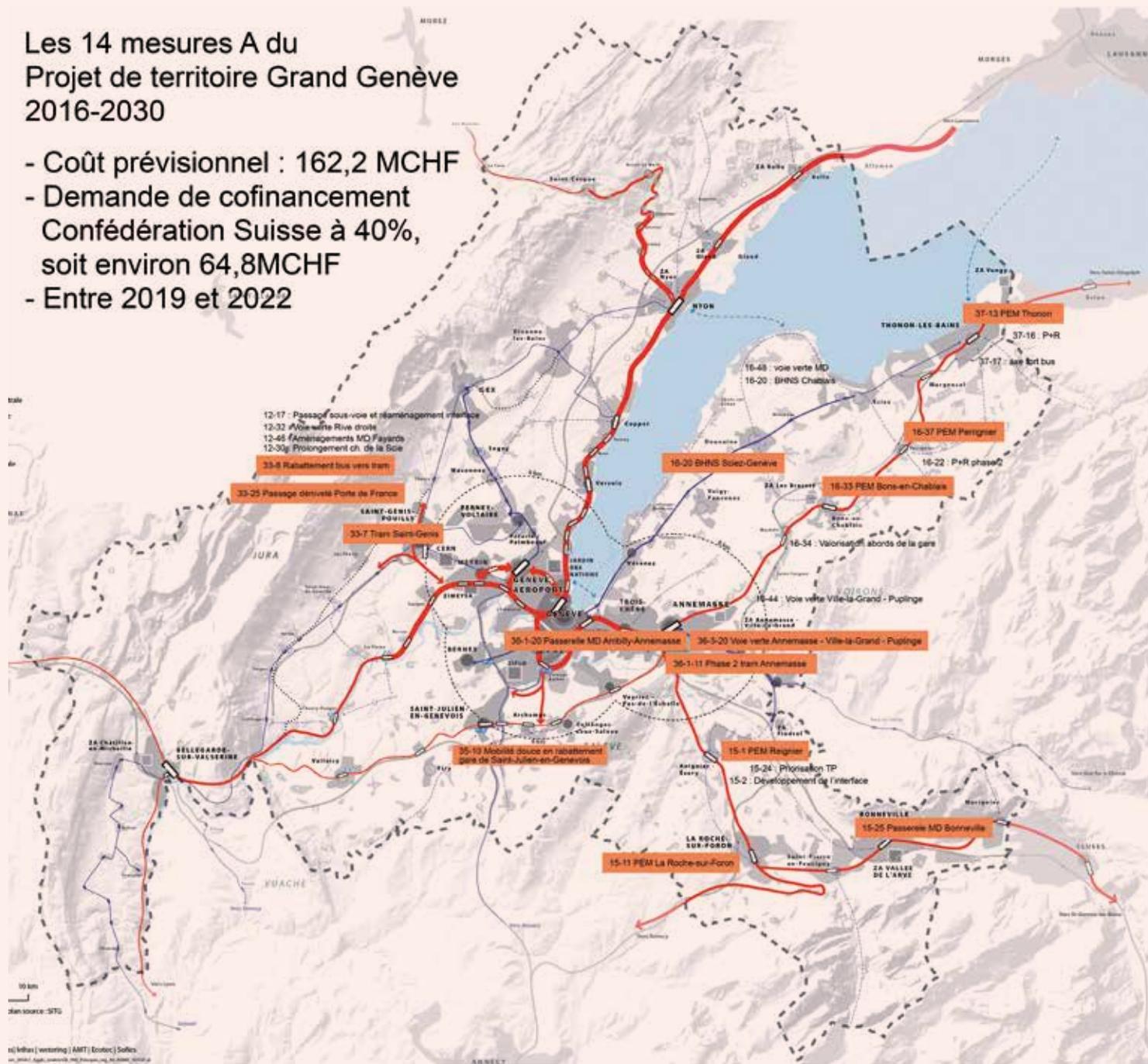
Sur les 42 mesures proposées avec cofinancement fédéral (pour un coût total de plus de 620 millions de francs), 24 seront finalement retenues début 2018 par la Confédération pour un coût total de 110.9 millions de francs et un financement fédéral de 38.8 millions de francs (pour mémoire, ce financement était de 186 millions de francs et de 204 millions de francs pour les PA 1 et 2).

Une négociation est engagée aujourd'hui entre les partenaires du Grand Genève et les autorités de la Confédération suisse pour amener cette dernière à réviser ses positions pour mieux accompagner les enjeux du Grand Genève. Le Pôle métropolitain a coordonné la réponse commune des partenaires français du GLCT Grand Genève et met l'accent sur 2 projets de tramways portés par le Genevois français dans le PA3 (2^e tranche du tram d'Annemasse et tram Meyrin / Saint-Genis-Pouilly dans le Pays de Gex).

SCHÉMA D'ORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS HORIZON 2030+

Les 14 mesures A du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030

- Coût prévisionnel : 162,2 MCHF
- Demande de cofinancement
Confédération Suisse à 40%,
soit environ 64,8MCHF
- Entre 2019 et 2022



RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

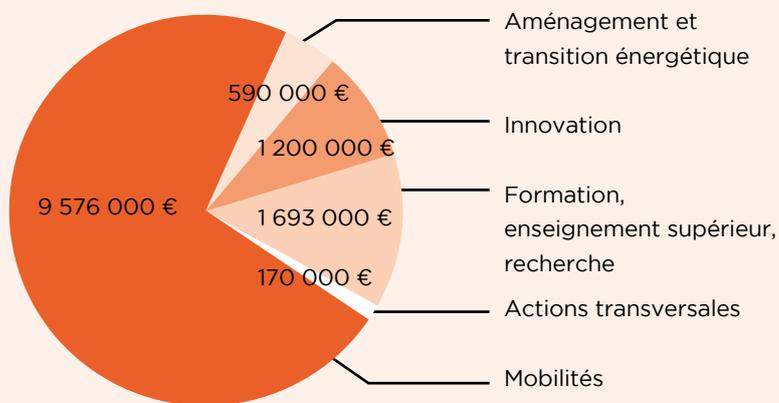


RÉVISION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Dans le cadre du volet territorial du Contrat Plan Etat Région (CPER) 2015-2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a marqué sa volonté d'accompagner l'affirmation métropolitaine du Genevois français et la transformation de l'ARC en Pôle métropolitain avec la signature, le 29 octobre 2015, d'une convention de coopération métropolitaine. C'est la première fois que l'ARC faisait l'objet d'une contractualisation spécifique au sein du CPER. A travers ce partenariat, la Région a alloué une enveloppe de 5 millions d'euros afin d'accompagner des projets d'investissements structurants, exemplaires et d'envergure métropolitaine. Suite à l'installation du nouvel exécutif régional, les élus du Pôle métropolitain ont sollicité le

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour réviser la convention de coopération métropolitaine. L'enjeu est d'accompagner les opérations structurantes dans le cadre d'une enveloppe financière du dispositif revalorisée. Le travail de recensement des opérations susceptibles d'être éligibles, lancé courant 2016, s'est poursuivi en 2017: la démarche s'inscrit dans les quatre axes initiaux de la Convention de coopération métropolitaine, à savoir la mobilité durable, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique et l'innovation, la formation et l'enseignement supérieur. La démarche a abouti au terme du 1er semestre 2018, avec l'obtention d'une enveloppe de crédits supplémentaires, portant le dispositif à 13 millions d'euros.

CONVENTION DE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE DU GENEVOIS FRANÇAIS 16 JUILLET 2018



Le Pôle métropolitain a accompagné plusieurs demandes de subventions de ses EPCI membres au titre de la Convention de coopération métropolitaine du Genevois français: au 31 décembre 2017, la convention a été mobilisée à hauteur de 600 000 €, sur la base d'un taux d'intervention moyen de 30% pour une série de projets tels que le développement de la codigestion sur la STEP ARVEA de la communauté de communes du Pays Rochois,

des acquisitions foncières sur les périmètres des PEM de Bellegarde et de Bons-en-Chablais, des études de programmation sur le PEM de La Roche-sur-Foron, ou encore un soutien au fonctionnement de la Cité de la solidarité internationale d'Annemasse Agglomération. Une nouvelle série d'opérations doit permettre la mobilisation d'1,8 millions € en 2018 sur l'enveloppe de crédits régionaux de la convention de coopération métropolitaine du Genevois français.

EUROPE: MOBILISATION DU DISPOSITIF INTERREG

L'année 2017 marque une poursuite du positionnement du Pôle métropolitain sur les programmes européens. Le Pôle métropolitain reste ainsi chef de file de deux opérations « PACT'Air » et « Géofab » engagées dès 2016, et le devient en 2017 sur l'opération « Proxiconso ». L'année 2017 a permis de préparer l'engagement d'autres démarches en 2018, telle la digitalisation des outils de la Cité des Métiers du Grand Genève (« Digipro »), la cartographie dynamique des lieux d'enseignement supérieur (« Cadyco »), etc.

OPÉRATION PACT'AIR

pour l'amélioration de la qualité de l'Air



Cette opération s'inscrit pleinement dans le positionnement Territoire à Energie POSitive (TEPOS) du Pôle métropolitain, visant à réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire. PACT'Air déploie un programme de travail et soutient des opérations participant à améliorer la qualité de l'air.

Le Pôle métropolitain est chef de file français de ce projet, aux côtés de la Direction Générale de l'Environnement du Canton de Genève. Les autres partenaires du projet sont l'Etat, Air Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et la direction de l'Environnement du Canton de Vaud. PACT'Air poursuit le travail engagé avec le Projet G²AME (INTERREG). La réalisation du projet est prévue sur trois ans, à compter de la validation officielle du Comité de Programmation INTERREG intervenue le 16 juin 2016.

La participation du Pôle métropolitain en tant que chef de file au projet « PACT'Air » s'élève à 303 730,75 € pour un budget total de 1 414 886,02 €. La participation financière de l'Union Européenne sera versée à hauteur de 65% du montant des dépenses subventionnables au titre du FEDER.

OPÉRATION GEOFAB

promouvoir l'innovation numérique



Cette action décline la stratégie de développement économique du Pôle métropolitain, qui vise à accompagner l'innovation. Le Géofab du Grand Genève vise à promouvoir l'innovation en valorisant les ressources cartographiques et les données transfrontalières. Le projet contribue au rapprochement des acteurs industriels, de services et de recherche pour faire émerger des services numériques innovants et concrets utilisant les données géographiques et cadastrales transfrontalières. C'est un soutien, à l'émergence de nouveaux produits numériques pour les TPE, PME, et start-up du territoire. C'est in fine un soutien à la création d'activités numériques innovants et d'emplois sur notre territoire.

La participation du Pôle métropolitain (2016-2019) en tant que chef de file au projet « Géofab du Grand Genève », s'élève à près de 163 475 € pour un budget total de 825 283 €. La participation financière de l'Union Européenne sera versée à hauteur de 60% du montant des dépenses subventionnables au titre du FEDER.

Le Géofab du Grand Genève a mené deux appels à projets en 2017 qui ont permis de récompenser des projets adossés à l'utilisation de géodonnées.

OPÉRATION PROXICONSO

analyser les comportements de consommation

Proxiconso vise la réalisation d'une enquête sur la consommation des ménages à l'échelle du Grand Genève et participe à l'élaboration du Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial porté par le Pôle métropolitain sur le Genevois français. Cette enquête consommation fait l'objet d'un groupement de commande franco-suisse entre le Pôle métropolitain et la République et Canton de Genève.

Proxiconso représente l'opportunité, d'une part, d'acquérir de nombreuses informations sur les comportements d'achat des ménages, données que les opérateurs commerciaux possèdent déjà pour leur compte et qui manquent à l'appréciation juste des enjeux commerciaux de l'agglomération; d'autre part, de préciser les stratégies d'aménagement commercial, tant pour le Canton de Genève (Plans Directeurs Cantonaux), que pour l'interSCoT du Genevois français à travers l'élaboration de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial.

Le budget total du projet est de 652 961,80 € sur la période 2017 - 2020. L'éligibilité au dispositif INTERREG V France-Suisse suppose un partenariat franco-suisse avec deux chefs de file: côté suisse, le Service du Plan Directeur Cantonal du Canton de Genève, côté français, le Pôle Métropolitain du Genevois français. D'autres partenaires sont associés techniquement à la démarche, notamment les services du district de Nyon, du Canton de Genève, des départements et CCI de l'Ain et de la Haute-Savoie, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le rôle de chef de file côté français implique un cofinancement du Pôle de l'ordre de 186 327.61 € sur la durée du projet estimée à 36 mois. Le taux d'intervention INTERREG peut atteindre 65%.

ÉTAT ET AUTRES PARTENAIRES

LE SOUTIEN DE L'ADEME

Le Pôle métropolitain entretient différents partenariats, notamment avec l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME). L'ADEME a ainsi labellisé en 2016 le Genevois français, Territoire à Energie Positive (TEPOS): le Pôle a obtenu une subvention de 130 000 € pour soutenir son ingénierie dédiée. L'ADEME soutient aussi le Pôle métropolitain, à hauteur de 70 000 €, pour l'élaboration d'un schéma métropolitain de la mobilité du Genevois français, et pour une étude de faisabilité de déploiement de stations d'autopartage à hauteur de 22 000 €.

Le Pôle métropolitain a également initié une série de contacts avec les grands partenaires que sont la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque de France.

Les partenariats existent également avec les organismes parapublics investis dans le tissu économique du territoire (le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, le cluster Outdoor Sport Valley, le Pôle territorial de coopération économique InnoVales) et de l'enseignement supérieur (Université Savoie Mont-Blanc).

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie





L'ANNÉE 2017 EN ACTIONS

2^E PARTIE

UN PÔLE MÉTROPOLITAIN POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS

Dans un paysage territorial en pleine mutation, le Pôle métropolitain a affirmé, dans le prolongement de sa feuille de route politique 2014-2020, la dynamique métropolitaine du Genevois français et démontré qu'il constituait une réponse politique aux forts enjeux du territoire.

—

L'ARC a développé tout au long de l'année 2017 la démarche, engagée dès 2015, de transformation du Syndicat mixte en Pôle métropolitain. Pour le Genevois français, il s'agissait de traduire son ambition métropolitaine et de peser davantage dans l'aménagement de son territoire. Le vendredi 5 mai 2017, le Pôle métropolitain du Genevois français est officiellement lancé. Les élus du Genevois français se sont réunis pour désigner leurs instances dirigeantes. Monsieur Jean DENAIS a été élu et devient le premier Président du Pôle métropolitain. L'installation de l'assemblée et l'élection de son Bureau exécutif concluait une démarche engagée il y a près de 18 mois et qui a recueilli un large consensus politique.

LES PÔLES MÉTROPOLITAINS EN FRANCE

LES PÔLES

en l'état actuel des connaissances faites au niveau du 15 Juin 2017

Pôles métropolitains continus

Les pôles métropolitains organisés autour d'une ville-centre (premier cercle)

- Pôles métropolitains créés
- Pôles métropolitains en projet

Pôles métropolitains en réseau

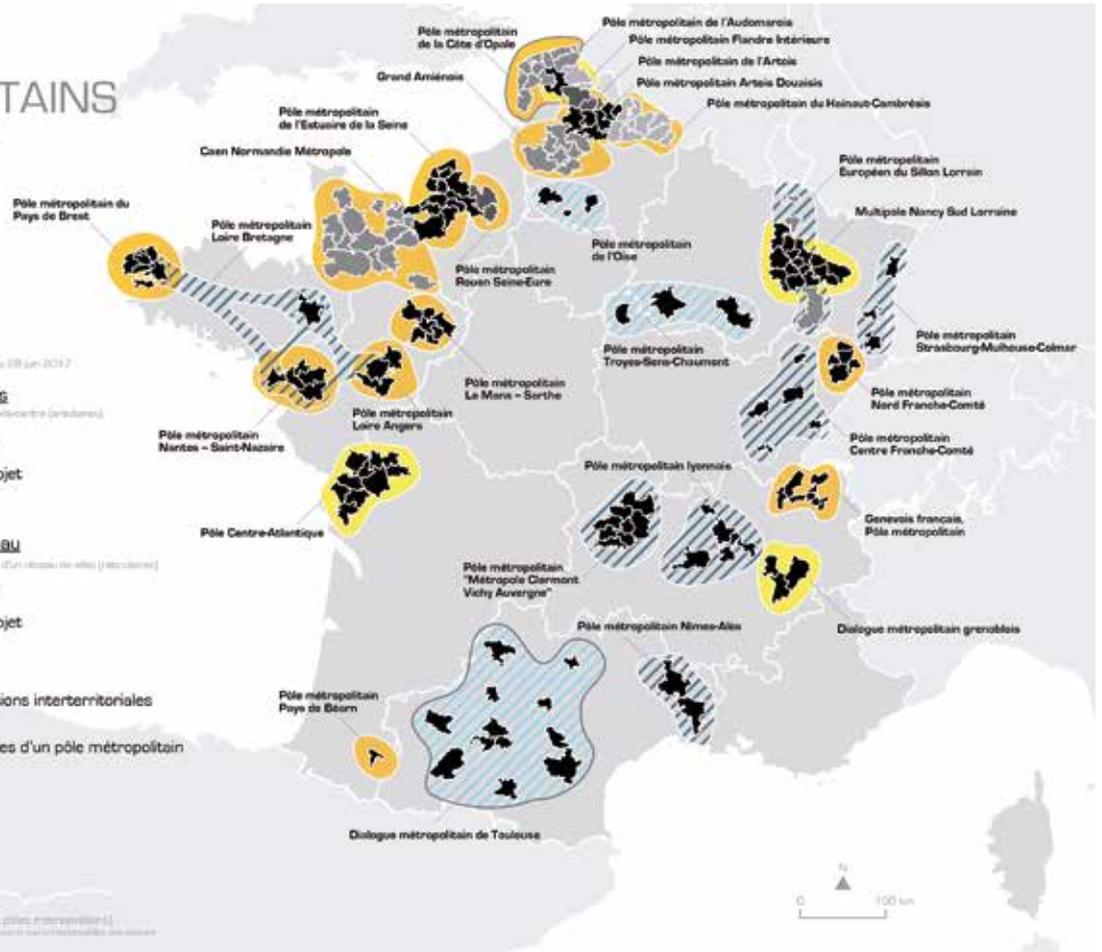
Les pôles métropolitains organisés sous la forme d'un réseau de villes (troisième cercle)

- Pôles métropolitains créés
- Pôles métropolitains en projet

 autres formes de coopérations interterritoriales

Intercommunalités membres d'un pôle métropolitain

© K...
 15 JUIN 2017 (source : Réseau des pôles métropolitains)
 Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite.

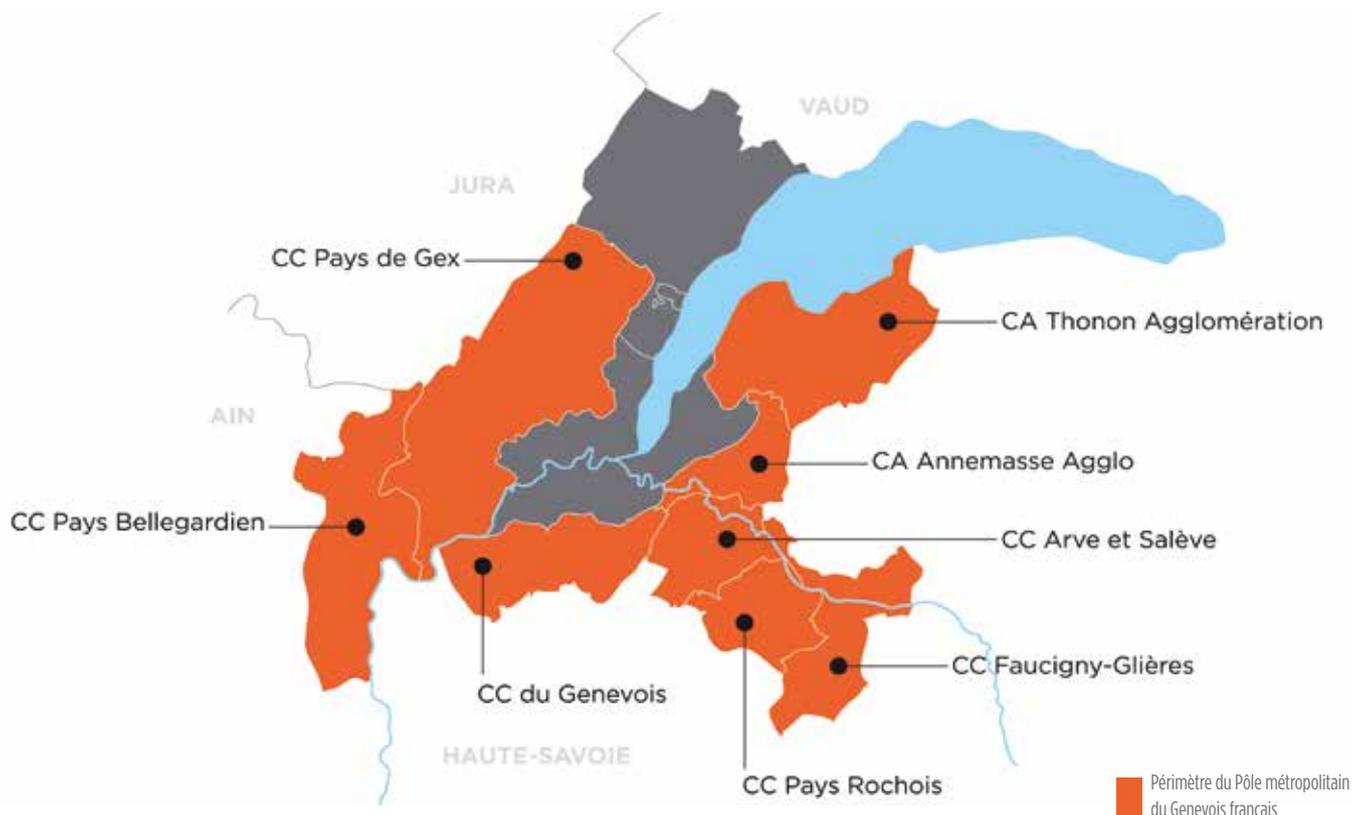


Après l'accord unanime des huit intercommunalités membres, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a prononcé, par arrêté préfectoral, la création du Pôle métropolitain du Genevois français, le 1^{er} mai 2017. Il remplace l'ARC Syndicat mixte, aujourd'hui dissout. La réunion du 5 mai 2017 marque l'installation effective de l'Assemblée du Pôle métropolitain et sa véritable naissance. **Le Pôle métropolitain est ainsi le premier établissement de cette nature en Haute-Savoie et dans l'Ain.** Il rejoint les rangs des quinze pôles métropolitains qui ont déjà vu le jour en France.

Cette évolution permet de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans 3 domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique. Il s'agit d'être en capacité de porter des projets structurants et de renforcer les partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, **le Pôle métropolitain incarne le nouveau levier français pour assurer la cohérence du développement du Genevois français et du Grand Genève** : le développement des transports publics et des nouvelles mobilités, la production de logements accessibles à tous, la préservation des espaces naturels et agricoles, la création d'emplois et de valeur ajoutée, la transition énergétique du territoire, le développement de services aux habitants constituent des enjeux fondamentaux de santé publique, de cohésion sociale et de compétitivité économique.

La naissance du Pôle métropolitain a été le fruit d'un long processus initié dès 2014 avec son inscription dans la feuille de route politique de l'assemblée de l'ARC Syndicat mixte. Les travaux liés à la rédaction des statuts et à la définition de son périmètre ont véritablement démarré début 2016. Les statuts ont été arrêtés et validés dès juin 2016.



A l'issue de l'adoption, à l'unanimité, des statuts du Pôle métropolitain par l'assemblée de l'ARC Syndicat mixte, les membres de l'ARC ont soumis les projets de statuts et la définition de l'intérêt métropolitain à leurs assemblées respectives entre les mois de juin et septembre 2016. Ces délibérations concordantes ont marqué le lancement formel du processus de création du Pôle métropolitain. Les statuts ont été adoptés à l'unanimité par la plupart des membres de l'ARC: 99% des 376 votants, répartis au sein de 10 assemblées distinctes, ont approuvé la démarche.

La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Haute-Savoie a approuvé le 16 décembre 2016, à une très large majorité (30 voix pour et seulement 2 abstentions), le projet de création du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce vote positif de la CDCI de la Haute-Savoie a ouvert une nouvelle phase du processus de création du Pôle métropolitain avec la prise d'avis des assemblées du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, des Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, et la consultation de la CDCI de l'Ain. La démarche, conduite sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Pierre LAMBERT, a recueilli une adhésion unanime des grands partenaires institutionnels, ouvrant la voie à la prise de l'arrêté préfectoral visant la création du Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français s'est consacré, à partir de son installation le 5 mai 2017, et tout au long du second semestre 2017, à doter la collectivité des outils indispensables à son fonctionnement (vote du budget, vote du règlement intérieur, fixation des régimes indemnitaires du personnel, etc.) et assurer la mise en place de ses instances (installation des différentes Conférences thématiques, désignation de la commission d'appel d'offres, désignation des représentants au sein du GLCT Grand Genève, etc.).



Installation des instances du Pôle métropolitain le 5 mai 2017.

UN PÔLE MÉTROPOLITAIN POUR PROPOSER DE NOUVEAUX SERVICES AUX USAGERS

Le Pôle métropolitain reste l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises dans le cadre du Grand Genève. Il fédère et représente les intercommunalités et communes du Genevois français, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers.

—

Le rôle du Pôle métropolitain est bien de poursuivre le travail conduit par l'ARC Syndicat mixte, à savoir construire les stratégies et accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. Il poursuit ainsi un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de gouvernance, de mobilité, d'aménagement du territoire et de transition énergétique, de valorisation de l'environnement, de développement économique et de promotion du territoire.



Si les compétences du Pôle métropolitain ont été largement développées sous l'égide de l'ARC Syndicat mixte, sur les champs de la planification, de la coordination des politiques d'aménagement du territoire et de la construction d'un projet commun, il s'agit aujourd'hui de tendre vers des actions plus opérationnelles, et de viser la promotion de nouveaux services et usages à destination des 410 000 habitants du Genevois français.

Les élus du Pôle métropolitain ont porté un effort particulier pour mettre à disposition de la population du Genevois français de nouveaux services, qu'il s'agisse de services d'autopartage, d'accès facilité à la formation, ou de services liés à la rénovation énergétique des logements.

Plusieurs démarches illustrent cette volonté de développer une action plus proche des citoyens visant à favoriser l'émergence de nouveaux usages mais également promouvoir une identité métropolitaine en lien avec la réalité du bassin de vie.

REGENERO

Le principe? Accompagner les propriétaires de logements individuel ou en copropriété souhaitant rénover leur habitat en leur apportant un conseil technique et financier, un diagnostic général, une orientation vers les différentes aides financières et une mise en relation avec les professionnels qualifiés. *(Voir détail p. 49)*

TOUT POUR
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

REGENERO

04 58 57 00 87

www.regenero.fr

UN SERVICE DU GENEVOIS FRANÇAIS, PÔLE MÉTROPOLITAIN

citiz

Le Pôle métropolitain s'est attelé au développement d'un service d'autopartage sur le territoire. Au terme d'une première année de déploiement du service d'autopartage Citiz, il existe désormais 13 stations pour 14 véhicules mis à disposition fin 2017, avec plus de 100 000 km parcourus par les usagers. *(Voir détail p. 39)*



Le Pôle métropolitain s'est également fortement impliqué dans les problématiques de mobilité aux frontières en engageant en 2017 un dialogue ferme avec le canton de Genève sur le projet de ce dernier de fermer le trafic sur certaines petites douanes ou l'évocation d'un projet de péage urbain par les autorités cantonales en charge de la mobilité.

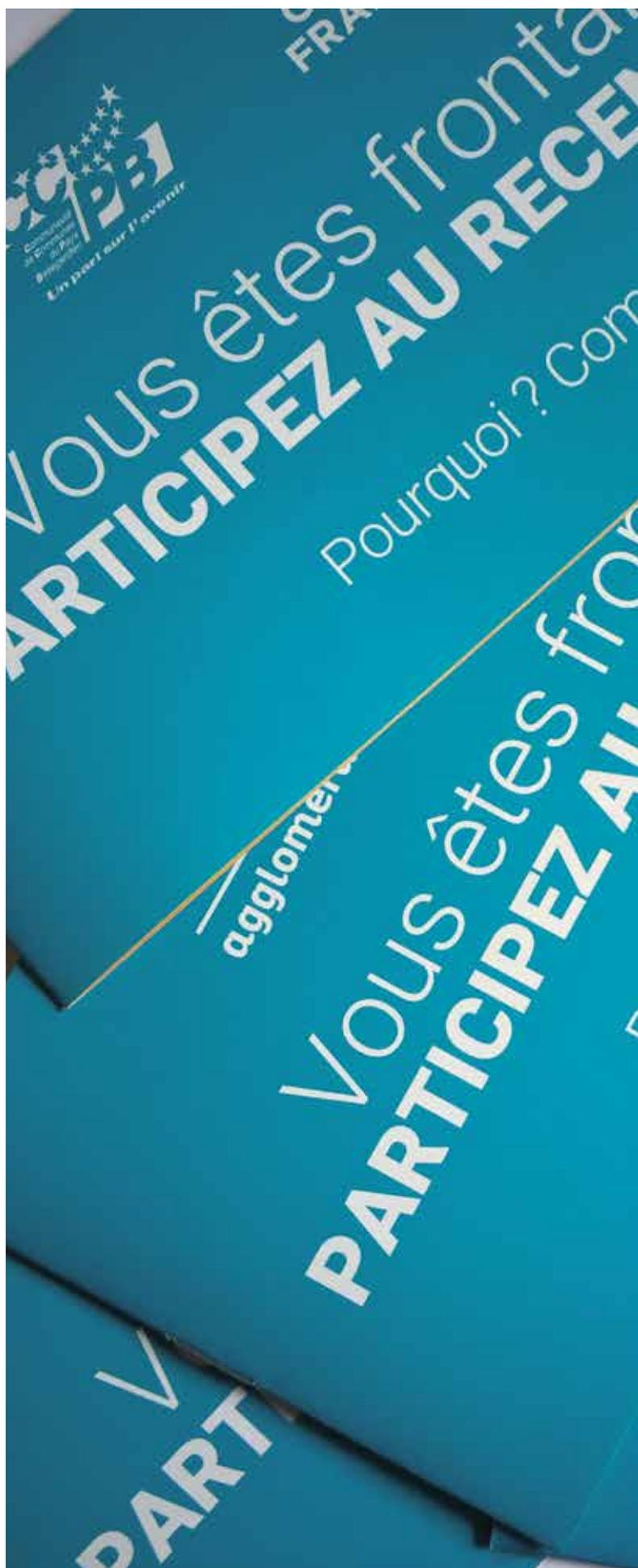
Une vaste campagne d'incitation à la déclaration de résidence principale des actifs frontaliers, qu'ils soient de nationalité française ou suisse, a été menée par le Pôle métropolitain du Genevois français en juin 2017. Un livret pédagogique, soulignant l'intérêt de cette démarche de déclaration, a été distribué dans les 150 000 boîtes aux lettres du Genevois français. La démarche visait à optimiser les recettes issues de la Compensation financière genevoise (CFG).

Dans le domaine de la formation et de l'emploi, le Pôle métropolitain poursuit et développe sa prise en charge de la mise en réseau des centres associés de la Cité des Métiers du Grand Genève pour la partie française. La Cité des Métiers du Grand Genève offre à la population un service d'aide à la recherche de formation ou d'emploi, très apprécié des citoyens au regard d'une fréquentation toujours plus importante.

(Voir détail p. 55)

**la cité
des Métiers**

du Grand Genève



LA MOBILITÉ

Elaboration du schéma métropolitain de mobilité du Genevois français

La mobilité constitue la priorité politique du Pôle métropolitain

en raison des défis importants que connaît le territoire pour permettre son développement durable et équilibré. Le Genevois français est marqué par une forte augmentation des déplacements, liée à la dynamique de développement du territoire (1,4 million de déplacements quotidiens). Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, **un schéma métropolitain de mobilité à l'échelle du Genevois français** est en cours d'élaboration. Une feuille de route opérationnelle pour la période 2017-2020 a d'ores et déjà été validée par le Comité syndical le 21 septembre 2017. Elle confirme l'intérêt de mettre en place, à terme, une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle du Genevois français. La réflexion incite le Pôle métropolitain à évoluer fortement pour jouer un rôle renforcé en matière de mobilités opérationnelles.

DÉPLOIEMENT DE L'AUTOPARTAGE SUR LE TERRITOIRE

L'année 2017 a été marquée par le **déploiement du service d'autopartage Citiz**, un système permettant de louer de façon ponctuelle une voiture en libre-service, sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain. Fin 2017, on compte **13 stations d'autopartage** pour **14 véhicules** sur les communes d'Ambilly, Annemasse, Archamps, Bonneville, Gex et Saint-Julien-en-Genevois. En 2017, ce sont 153 nouvelles inscriptions et **plus de 100 000 km parcourus** grâce à Citiz. La collaboration de Citiz avec le Genevois français et les villes concernées permet de déployer une offre d'autopartage en cœur de ville, à proximité des gares SNCF et des transports en commun. L'objectif étant d'apporter une solution complémentaire aux utilisateurs des modes doux et des transports collectifs, afin de leur permettre de se passer de voiture personnelle. Ce service innovant participe ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air, à la démotorisation des déplacements et à la libération de l'espace public. L'équipe du Pôle métropolitain utilise désormais ce service en complément de sa flotte de véhicules pour les déplacements professionnels de ses agents, notamment la nouvelle Renault ZOE électrique inaugurée à Ambilly en novembre 2017.



GRAND GENÈVE

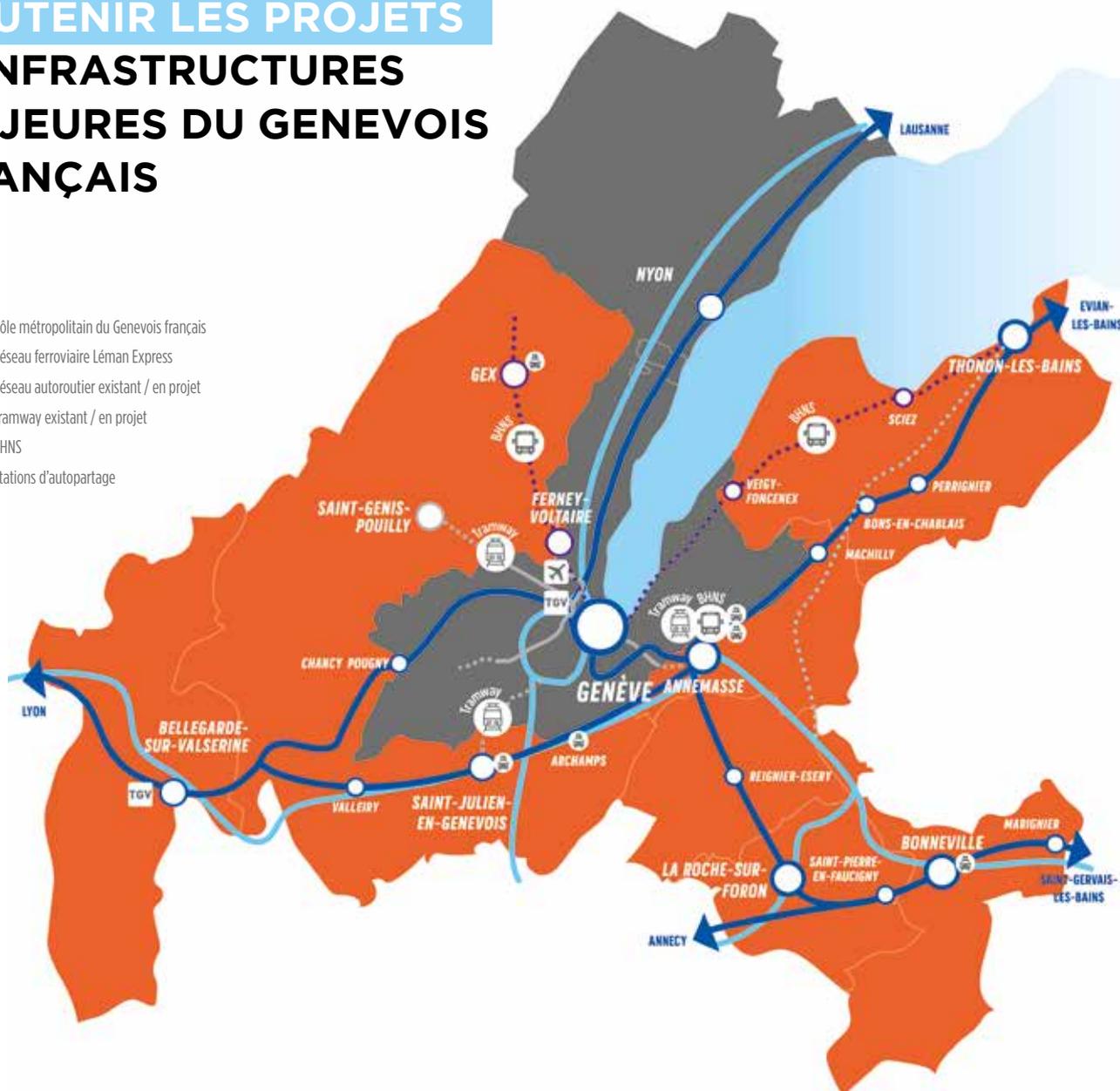
VERS UNE DIMINUTION DU TRAFIC PENDULAIRE MOTORISÉ AUX PETITES DOUANES: DES SOLUTIONS PRAGMATIQUES POUR DÉSENGORGER LES PETITES DOUANES

Le Pôle métropolitain s'est fortement impliqué dans la construction d'un plan d'action transfrontalier ambitieux engageant plusieurs autorités publiques françaises et suisse. L'année 2017 a été consacrée aux négociations avec notamment le canton de Genève pour aboutir à des objectifs de « diminution tangible » du trafic au niveau des passages frontière de Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux, compatibles avec le maintien d'une ouverture de ces petites douanes aux horaires des mouvements pendulaires. Les objectifs seront déclinés dans le temps et feront l'objet d'un accord officiel entre les autorités début 2018:

- **Mars 2019**: diminution de 10 % du trafic sur les quatre passages frontière concernés sur la tranche horaire de 6h00 à 8h30;
- **Fin 2019**: diminution de 20 % du trafic sur l'ensemble des passages frontière sur la tranche horaire de 6h00 à 8h30;
- **Trois ans après la mise en service du Léman Express**: diminution de 50 % du trafic sur l'ensemble des quatre douanes concernées sur la tranche horaire de 6h00 à 8h30.

SOUTENIR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES MAJEURES DU GENEVOIS FRANÇAIS

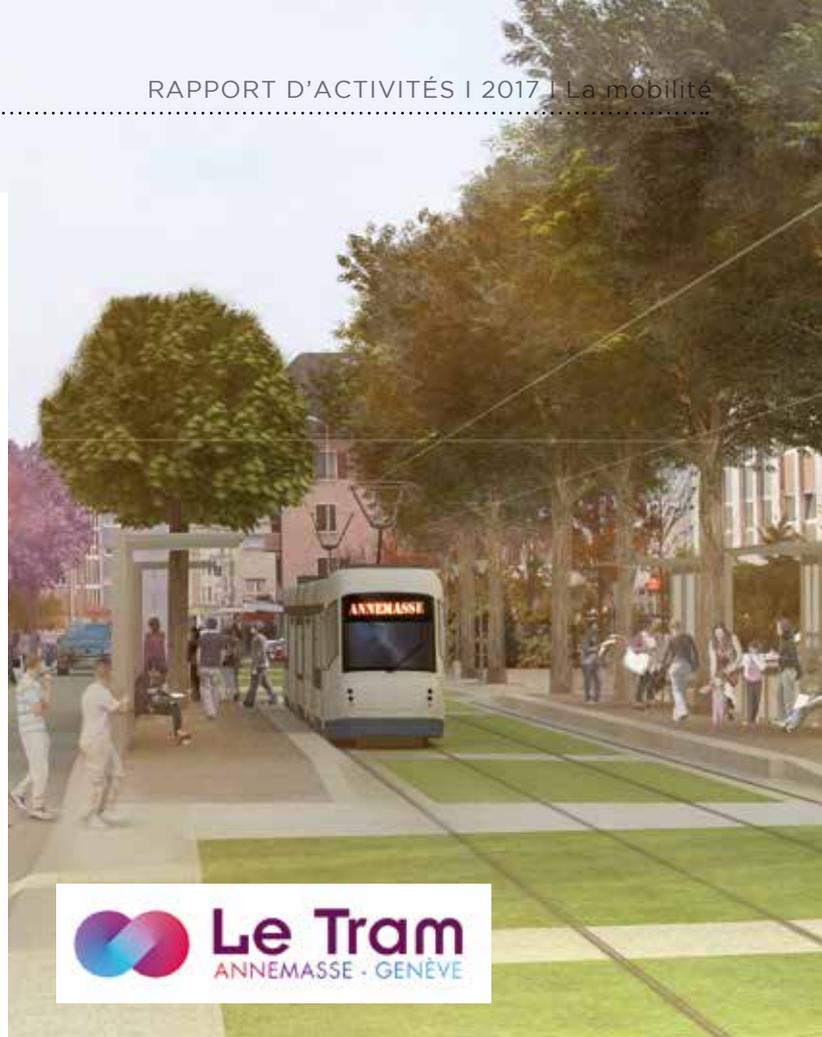
- Pôle métropolitain du Genevois français
- Réseau ferroviaire Léman Express
- Réseau autoroutier existant / en projet
- Tramway existant / en projet
- BHNS
- Stations d'autopartage



Le Pôle métropolitain est engagé, via ses politiques partenariales et son action au sein du Grand Genève, au côté des collectivités maîtres d'ouvrage des grandes infrastructures de mobilité. Il s'agit de **garantir les programmations et les cofinancements indispensables au financement des projets**: ainsi le Pôle métropolitain est particulièrement investi dans des dispositifs tels que le **Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**, dont la 3^e génération a été signée fin 2016, et le **Contrat de Plan Etat-Région** à travers la Convention de coopération métropolitaine. Le Pôle métropolitain contribue également à l'inscription des projets d'infrastructures dans les documents de planification régionaux, français et transfrontaliers, préalables aux programmations financières. L'action du Pôle métropolitain a ainsi permis la mise en œuvre de plusieurs chantiers majeurs en 2017 qui incarnent une nouvelle réalité métropolitaine de la mobilité.

A titre d'illustration, lundi 19 juin 2017, Monsieur François Longchamp, Président du Conseil d'État de la République et canton de Genève, et Monsieur Christian Dupessey, Président d'Annemasse Agglo, ont signé les différentes conventions permettant la participation de la Confédération suisse au financement de 3 projets emblématiques du Grand Genève: l'extension du tramway transfrontalier Genève-Annemasse, l'aménagement des espaces publics de la nouvelle gare d'Annemasse liée au Léman Express et la voie verte du Grand Genève. Ce sont ainsi près de 26 millions d'euros qui viendront compléter les cofinancements assurés pour près de 80 millions d'euros par Annemasse Agglo, le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la République française et l'Union Européenne.

Les travaux du **Tram d'Annemasse** ont débuté le 30 janvier 2017. L'arrivée du tramway, en prolongeant depuis Moillesulaz la ligne 12 (Palettes-Moillesulaz), permettra de connecter directement Genève à son immédiate périphérie, l'agglomération d'Annemasse, de centre à centre, de manière complémentaire au Léman Express. Sa mise en service est assurée sur **un premier tronçon de 2,1km**, desservant au total **4 stations**. Une deuxième tranche de travaux est prévue pour permettre de desservir le quartier du Perrier, pour un projet total de 3,3 kilomètres et 7 stations. Le réseau de bus urbain de l'Agglomération annemassienne sera développé et articulé autour du tramway et de la gare d'Annemasse pour une parfaite couverture de l'Agglomération. L'extension du tramway transfrontalier Genève-Annemasse est l'une des mesures du Projet d'agglomération signé en 2007 par le Grand Genève. La phase 1 du projet bénéficie d'une **participation financière de la Confédération Suisse à hauteur de 24,84 millions d'euros** sur un investissement total de 57 millions d'euros.



Après 18 mois de travaux, le **Pôle d'échange multimodal de Bonneville** a été inauguré le 10 février 2017. Situé sur le tracé du Léman Express, ce pôle participe pleinement à l'amélioration de la desserte du territoire. La gare routière accueille les lignes urbaines de Proximiti et interurbaines du département. **400 nouvelles places de parkings** ont été créées à proximité immédiate de la gare, comprenant une consigne à vélos collective et **une borne permettant la recharge de 2 véhicules électriques** du réseau Citiz avec le soutien du Pôle métropolitain. Des projets d'aménagements de desserte en modes doux du pôle gare ont été proposés à la programmation du Projet d'agglomération de 3^e génération.



En juin 2017 démarraient les travaux du futur **Pôle d'échanges multimodal d'Annemasse**, qui accueillera dès 2019 les voyageurs du Léman Express. La mise en service du RER transfrontalier multipliera par six le nombre de voyageurs transitant par la gare (**4,5 millions de passagers par an attendus en 2020**).

En plus d'offrir un nouveau cœur de vie autour d'espaces publics de qualité, ce pôle assurera la connexion de tous les modes de transports de l'agglomération avec le bus à haut niveau de service Tango, une gare routière, une station de vélos et un parking d'environ 400 places. Le chantier, représentant un investissement global de 42 millions d'euros, a démarré avec la démolition de la Rotonde autrefois utilisée par la SNCF pour l'entretien des trains. La nouvelle gare intégrera le cœur du bâtiment historique et sera ouverte sur les communes d'Ambilly et Ville-la-Grand grâce à un passage souterrain de 6 mètres de large. De plus, les aménagements de la future Maison de la Mobilité et du Tourisme ont débuté le 18 septembre 2017. Installée dans le bâtiment de l'ancienne gare routière, elle offrira des services d'accueil, d'information et de vente pour les usagers. L'aménagement des espaces publics de la nouvelle gare d'Annemasse, liés à l'arrivée du Léman Express, bénéficie d'un financement de la part de la Confédération suisse à hauteur de 4,76 millions d'euros (26,8%) dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois n°1.

2017 donnait également le coup d'envoi des travaux d'aménagement du futur **Pôle d'échange multimodal de La Roche-sur-Foron**. La Communauté de communes du Pays Rochois a ainsi démarré la démolition du bâtiment dit de «la petite vitesse», ancien hangar de stockage de la SNCF. Sa démolition permet d'offrir davantage de places de stationnements à proximité de la gare. Ces nouveaux emplacements seront dédiés uniquement aux voyageurs, utilisateurs du train. Le projet a été proposé à la programmation du Projet d'agglomération de 3^e génération. Des études de programmation et des acquisitions foncières ont pu être accompagnées financièrement dans le cadre de la Convention de coopération métropolitaine du Genevois français.



crédit photo : © SNCF-AREP

Tout au long de l'année 2017, se sont déroulés les travaux de la **voie verte du Grand Genève**, une voie aménagée réservée aux modes doux. A terme, la voie verte reliera sur **22km** Genève à la commune de Bonne, d'où elle se prolongera en direction de Chamonix sur l'itinéraire Léman Mont-Blanc. Sur la tranchée couverte de la ligne ferroviaire CEVA, cette section permet de créer **un itinéraire continu franco-suisse d'Annemasse à Genève** offrant une alternative aux déplacements motorisés en ville, surtout sur les courtes distances. Dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois n°1, la Confédération suisse finance à hauteur de 191 000 € (3,3 %). Elle cofinance également à hauteur de 664 000 € (11,6 %) au titre du Projet d'Agglomération n°2.

Le Pays de Gex a également vu démarrer les travaux du **Bus à Haut Niveau de Service entre Gex et Ferney-Voltaire** en novembre 2017 après la signature de la convention de financement intervenue le 2 juin 2016. La mise en service est prévue en 2021.



Voie verte du Grand Genève. © Rezo.ch

MAIS AUSSI:

Le Pôle métropolitain a soutenu la création du **fonds fédéral pour les Routes Nationales et le Trafic d'agglomération (FORTA)** en incitant les citoyens suisses résidant dans le Genevois français, à voter en faveur de la création de FORTA lors de la votation intervenue en Suisse le 12 février 2017. Ce fonds fédéral, qui servira à financer l'extension du réseau routier de la Confédération et le développement des transports publics, aura un réel effet sur la mobilité transfrontalière du Grand Genève à l'image de l'élargissement du contournement autoroutier du Canton de Genève, des extensions de tramways genevois vers la France, l'amélioration des gares du Léman Express ou encore les aménagements en faveur de la mobilité douce. Plusieurs infrastructures transfrontalières sont particulièrement concernées, notamment des prolongements de tram et la réalisation d'un axe réservé de bus à haut niveau de service sur le tracé actuel de la ligne transfrontalière T71 entre Genève et Sciez.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a remporté **le challenge de la mobilité Région Auvergne-Rhône-Alpes!** Jeudi 22 juin 2017, M. Patrick MIGNOLA, Vice-Président en charge des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et M. Jérôme D'ASSIGNY, Directeur régional de l'ADEME, ont décerné au Pôle métropolitain du Genevois français le 1^{er} prix régional du Challenge Mobilité dans la catégorie « villes moyennes – structures de moins de 20 salariés ». Les salariés du Pôle métropolitain se sont fortement mobilisés pour cette journée en se rendant sur leur lieu de travail en covoiturage, train, vélo, trottinette ou marche! Plus de 650 km en voiture individuelle ont été évités. Le Pôle métropolitain remportera ce même prix lors de l'édition 2018.

Le Pôle métropolitain a interpellé le Conseil d'Etat du canton de Genève, début septembre 2017, à l'occasion du lancement par son administration d'une enquête grand public sur la mise en place d'un péage urbain à Genève. Le Pôle métropolitain a rappelé ainsi sa **forte opposition à la mise en place d'un péage urbain à la frontière**, qui pénaliserait les travailleurs frontaliers dont Genève a besoin et qui, pour certains d'entre eux, n'ont pas pu trouver de résidence à Genève faute d'une offre de logements suffisante.

VOTRE ÉQUIPE



Stéphane Valli,
Vice-président en charge
de la mobilité
-
Ludovic Antoine,
Responsable Transports
et Mobilité

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Elaboration du Schéma métropolitain d'Accueil des Entreprises (SAE)

Le SAE a vocation à être un document à la fois stratégique et opérationnel pour décliner les axes de développement économique du territoire dans le cadre d'un aménagement durable du territoire. À l'horizon 2030, il s'agit de coordonner les conditions d'accueil des entreprises et des emplois, en améliorant la qualité urbaine et paysagère des espaces à vocation économique et en limitant la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols.

L'année 2017 a permis l'élaboration du SAE (cartographie exhaustive, stratégie et schéma), l'année 2018 étant consacrée au plan d'actions (élaboration, priorisation, lancement de premières concrétisations).

Le SAE forme ainsi un premier volet aménagement-économie de l'InterSCoT du Genevois français.

PRÉPARATION DU SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (SMAC)

Au début du mandat, les élus ont souhaité utiliser l'InterSCoT comme lieu d'échange et de coordination pour **lutter contre les concurrences internes au territoire**, par exemple sur les questions d'aménagement commercial. C'est pourquoi, à la suite du travail effectué sur le Schéma métropolitain d'accueil des entreprises (SAE), le Schéma métropolitain d'aménagement commercial (SMAC) a pu être lancé en 2017 (montage de dossier Interreg, procédure de marché, première réunion de lancement avec le Bureau d'étude AID). Ce schéma a pour objectif de mettre en place des règles du jeu communes entre tous les territoires du Pôle métropolitain pour un aménagement commercial durable et sera finalisé fin 2018. Il s'agit du deuxième volet aménagement-économie de l'InterSCoT du Genevois français.



Réunion de travail pour l'élaboration du Schéma métropolitain d'aménagement commercial du Genevois français.

GRAND GENÈVE

SUIVI DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

Le dépôt du **3^e projet d'agglomération**, en décembre 2016, a fait l'objet d'échanges et d'une audition **avec les services de la Confédération** au cours du premier trimestre 2017. Par ailleurs, en vue de la mise en place du **Léman Express** en 2019, plusieurs projets de Pôles d'échanges multimodaux sont en cours d'études ou de réalisation autour des gares du Genevois français. Le Pôle métropolitain participe à ces projets, dans le cadre du suivi du Projet d'agglomération du Grand Genève.

L'étude « Stratégie d'implantation des installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) dans le Grand Genève » a été achevée et publiée le 6 janvier 2017. Elle permet de poser les bases d'un **diagnostic commercial à l'échelle transfrontalière sur les établissements de plus de 1000m² de surfaces de vente**.

L'année 2017 a également été consacrée au montage du projet INTERREG PROXICONSO permettant, pour l'année 2018, la **réalisation d'une enquête sur la consommation des ménages à l'échelle du Grand Genève** et l'élaboration du SMAC. L'enquête consommation a par ailleurs fait l'objet d'un **groupement de commande franco-suisse, une première en matière de marchés publics** pour le Pôle métropolitain et la République et Canton de Genève!

PARTICIPATION À DE NOUVELLES DÉMARCHES

« Visions prospectives pour le Grand Genève – habiter la ville-paysage du 21^{ème} siècle »: ce projet, porté par la Fondation Braillard est soutenu par le Pôle métropolitain du Genevois français via une convention adoptée par délibération du 14 décembre 2017. Cette consultation internationale portant sur l'avenir du Grand Genève se déroulera en 2018-2019.

Alpine Smart Transport and Urbanism Strategies (ASTUS): porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce projet européen a pour objectif de **réduire les émissions de carbone associées aux flux automobile** dans les espaces périurbains des Alpes, grâce à des solutions de mobilité alternatives et à une meilleure coordination entre transport et urbanisme. Le Pôle métropolitain est engagé aux côtés de Thonon Agglomération dans cette démarche.

CENTRE DE RESSOURCES



Le Pôle métropolitain se dote de nouveaux moyens pour connaître le territoire et son évolution. Ainsi, grâce à la mutualisation du service géomatique avec la Communauté de communes du Pays de Gex, le Pôle métropolitain a pu créer une **véritable base de données statistiques et cartographiques**.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain a officiellement intégré, par délibération en date du 19 octobre 2017, le pool de compétences et de projets du Système d'Information du Territoire à Genève (SITG). Il est ainsi partenaire de ce groupement particulièrement innovant pour l'analyse et le traitement des données géographiques transfrontalières.

CONTRIBUTIONS À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la loi NOTRe, s'est engagée dans la réalisation d'un SRADDET. Ce document constitue le support d'une stratégie régionale transversale sur les questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. Après son approbation, prévue en juillet 2019, les documents de planification concernés devront se mettre en compatibilité dès leur prochaine révision.

Compte tenu de l'impact du SRADDET sur les stratégies portées par le Pôle métropolitain, ce dernier a souhaité apporter une première contribution, en date du 29 juin 2017, mettant en lumière les **enjeux de notre métropole transfrontalière**, puis une seconde contribution, le 22 mars 2018, présentant **les projets du territoire**. Le pôle métropolitain a participé activement à différents temps de concertation (réunions organisées dans l'Ain et la Haute-Savoie en juin 2017, échanges organisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération des SCOT en octobre 2017).

DES AVIS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN SUR LES PROJETS ET DOCUMENTS D'URBANISME DES TERRITOIRES VOISINS :

- Mise à jour du Plan Directeur cantonal du Canton de Genève: par délibération du 17 mai 2017, le Pôle métropolitain insiste sur le besoin d'une production de logements accrue du Canton de Genève et sur la nécessité de développer des lignes de transport transfrontalières.
- Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'**Aéroport de Genève-Cointrin**: ce plan prévoit l'évolution du trafic aérien avec 236 000 mouvements annuels, soit 25 millions de passagers estimés à l'horizon 2030. Par délibération du 14 décembre 2017, le Pôle métropolitain demande **une meilleure prise en compte des impacts sur le territoire français et la limitation des nuisances**.
- Etude «traversée du lac et réseaux autoroutiers structurants le Grand Genève»: le Pôle métropolitain prend position, par délibération du 29 juin 2017, notamment sur le raccordement de la Traversée du lac et sur l'échangeur de Versoix.
- SCoT Usse et Rhône: le Pôle métropolitain émet, le 10 novembre 2017, un avis favorable au projet de SCoT Usse et Rhône en apportant quelques remarques concernant le développement économique, la mobilité, l'urbanisation.

EVÉNEMENTS



LABELLISATION EUROPÉENNE DE LA DÉMARCHE PACA DU GRAND GENÈVE

Le 03 octobre 2017, la **démarche PACA** (périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération) mise en place par le Grand Genève dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, a été sélectionnée parmi plus de 300 candidatures et **labellisée «Good Practice» à l'occasion de l'URBACT City Festival** à Tallinn, Estonie. Les périmètres PACA ont été définis pour développer des projets à l'échelle locale autour des axes de déplacements identifiés par les Projets d'agglomération, en impliquant localement les élus du Grand Genève ainsi que la société civile. URBACT est un programme de coopération territoriale et d'échange d'expériences entre villes européennes souhaitant partager leurs savoir-faire et favoriser la diffusion de « bonnes pratiques » en matière de politiques urbaines.

INTERVENTION AUX RENCONTRES NATIONALES DES AGENCES D'URBANISME (FNAU) À STRASBOURG.

Le 09 novembre 2017, le Pôle métropolitain a présenté les spécificités du territoire et de la gouvernance transfrontalière du Grand Genève au cours des 38èmes Rencontres nationales des agences d'urbanisme dédiées au transfrontalier à travers le thème « L'Europe des lieux et des liens ».



© Genève Aéroport



ADHÉSION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE (MOT)

Le Pôle métropolitain devient membre de la MOT par délibération du 14 décembre 2017 afin de renforcer la visibilité nationale et européenne du Pôle métropolitain et d'opérer une meilleure prise en compte des enjeux transfrontaliers du Grand Genève.

VOTRE ÉQUIPE



Pierre-Jean Crastes, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et la transition énergétique -
Charlotte Le Guic, Chargée de mission Aménagement du territoire, Développement économique



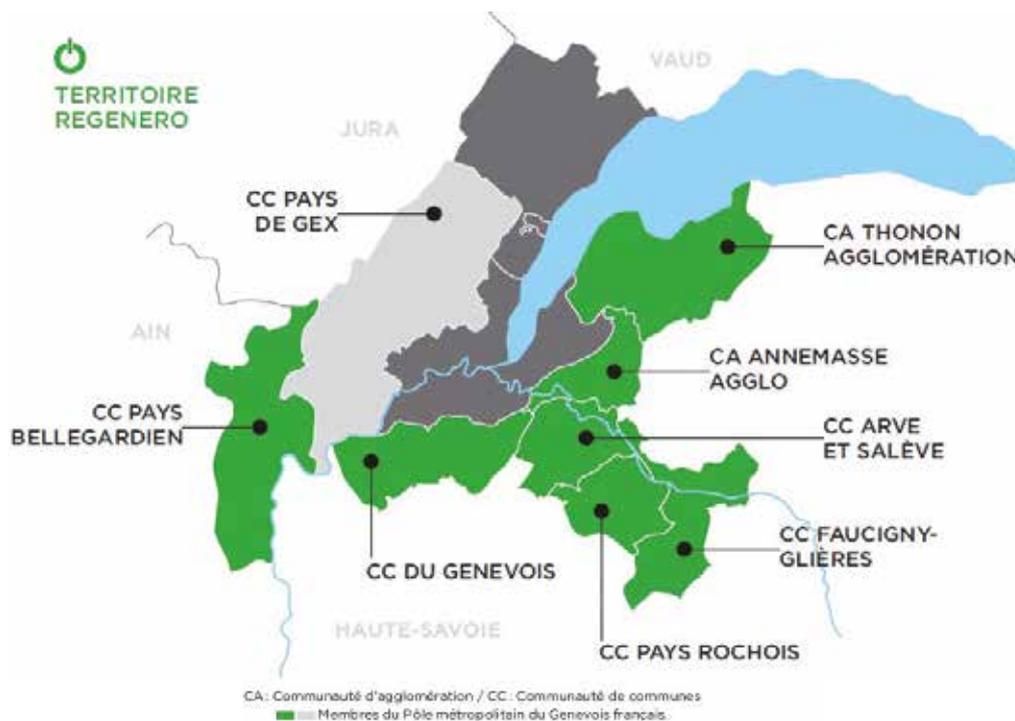
Marion Charpié-Pruvost, Responsable Aménagement du territoire -
Guilhem Girard, Administrateur SIG



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) du Genevois français

Les collectivités du Genevois français ont naturellement choisi de mettre la transition énergétique au cœur de leur stratégie d'avenir et de leur projet de territoire. Reconnu comme un « **Territoire à Energie Positive** » (TEPOS) depuis 2015, le Genevois français s'engage à réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et les couvrir par les énergies renouvelables locales. Le territoire s'attache à atteindre cet objectif ambitieux par la mise en commun des réflexions, des moyens et des expériences pour faire exister, au quotidien, la transition énergétique dans la vie de ses 410 000 habitants. Aussi, le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage dans la coordination de la réalisation des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) du territoire. Par délibération en date du 29 juin 2017, le Pôle métropolitain porte pour le compte de ses membres (à l'exception d'Annemasse Agglomération dont le PCAET n'appelle pas de modifications) **un groupement de commande pour l'élaboration de leurs PCAET respectifs**. La consultation menée entre juillet et décembre 2017 a permis d'attribuer le marché au groupement présenté par INDIGGO SAS. L'élaboration de ces 7 PCAET débutera en 2018, le Pôle métropolitain se chargeant de la coordination afin de garantir l'efficacité et la cohérence des 7 plans d'actions territorialisés à l'échelle du Genevois français.



LANCEMENT DE REGENERO, LA PLATEFORME DÉDIÉE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

En mars 2017, le Pôle métropolitain lançait son premier service aux usagers: **REGENERO, la plateforme dédiée à la rénovation énergétique des logements du Genevois français** (excepté le Pays de Gex qui a internalisé son dispositif). Les intercommunalités du Genevois français, avec leurs partenaires institutionnels et professionnels, se sont fédérés pour proposer un dispositif mettant en relation les porteurs de projets de rénovation énergétique et les professionnels du secteur. **Ce service public et indépendant** accompagne les projets de rénovation énergétique du logement sur le territoire en apportant aux particuliers des conseils techniques

propres à chaque projet. REGENERO c'est aussi une communauté de professionnels locaux qualifiés (artisans, maîtres d'œuvre, architectes...) mise en place autour d'une charte, d'un annuaire et d'un portail numérique dédié. Depuis le lancement de la plateforme, ce sont au total plus de 300 habitants du Genevois français qui ont déjà été conseillés. Une visite de chantier, organisée en octobre 2017 à Saint-Germain-de-Joux, a permis de constater en direct les résultats de la mise en œuvre du service. Il s'agissait en effet du premier exemple de projet abouti découlant de l'accompagnement REGENERO.



Réunion de travail pour l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux du Genevois français.



Lancement du service REGENERO, lors du 2e salon Réhabitat, le 11 mars 2017.

PARTICIPATION À L'ORGANISATION DU 2^E SALON RÉHABITAT

Le Pôle métropolitain, en partenariat avec la Communauté de communes du Genevois, Annemasse Agglo et Innovales, a contribué à l'organisation du **2^e salon Réhabitat, le salon de la rénovation énergétique de l'habitat, le 11 mars 2017 à la Roche-sur-Foron**. Cette 2^e édition était en réalité la toute première à l'échelle du Genevois français. **Plus de 1000 visiteurs**, propriétaires ou locataires de logements à la recherche de solutions pour rénover et améliorer la qualité énergétique de leur habitat, se sont déplacés pour

rencontrer professionnels et partenaires publics. Plus de 70 exposants de l'Ain et de la Haute-Savoie ont pu accompagner concrètement les propriétaires dans leurs projets d'amélioration de leur logement: artisans, associations et partenaires publics spécialisés dans les aides financières dédiées à la rénovation énergétique. Cet événement a permis de faciliter la rencontre entre particuliers et artisans, engageant près de 660 000 € de travaux facturés lors du Salon.



MOBILISATION POUR L'ORGANISATION DE LA 19^E ÉDITION DES ASSISES EUROPÉENNES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Lors de la 18^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique à Bordeaux en janvier 2017, les co-organisateurs historiques de l'événement ont officiellement annoncé **l'attribution de l'organisation de l'édition 2018 à l'agglomération transfrontalière du Grand Genève**.

Cet événement international est un rendez-vous incontournable pour toutes les collectivités, organismes et entreprises engagés dans la transition énergétique. Organisées alternativement à Bordeaux et à Dunkerque (ville créatrice de l'événement), elles accueillent à chaque édition entre 2 000 et 3 000 congressistes.

Pour le Genevois français, les Assises constituent une véritable opportunité de promouvoir les actions menées sur le territoire et dans le Grand Genève en matière de transition énergétique et de mobilité durable.

Cet événement a mobilisé les agents du Pôle métropolitain, les partenaires, ainsi que les élus locaux et les techniciens des EPCI membres du Pôle métropolitain, tout au long de 2017 pour **préparer l'événement des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2018 à Genève Palexpo**. Cette 19^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique se **révélera un vrai succès avec plus de 5 000 visiteurs**.



GRAND GENÈVE

ÉLABORATION DU PROGRAMME PACT'AIR

Depuis 2016, le Pôle métropolitain participe à l'élaboration du **Programme d'Actions Transfrontalier** pour l'Air du Grand Genève (PACT'Air) en tant que chef de file de l'opération INTERREG. PACT'Air propose un plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'air en coordination avec les territoires suisses du Grand Genève. Cette action s'inscrit pleinement dans la logique de la stratégie TEPOS (Territoire à Energie Positive) du Genevois français, qui vise à réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le programme d'actions transfrontalier a été validé en octobre 2017 par le comité syndical du Pôle métropolitain, dans la perspective d'une signature officielle avec l'ensemble des partenaires en janvier 2018, lors des Assises européennes de la transition énergétique.

Un des volets d'actions du programme PACT'Air est déjà sur les rails: **EXP'AIR**, une animation ludique et interactive, propose aux collégiens du Grand Genève de résoudre une enquête en partant sur les traces des suspects principaux, les polluants de l'air. Elle sensibilise les citoyens de demain aux causes de la pollution de l'air, en leur faisant découvrir un ensemble d'éco-gestes simples. Initiée par le Canton de Genève, elle a déjà sensibilisé près de 20 000 élèves genevois. Une présentation animée de l'ensemble du plan d'action sera téléchargeable en 2018 sur le site du Grand Genève.

EXP'AIR, une animation ludique destinée à sensibiliser les collégiens du Grand Genève sur les problèmes de pollution de l'air.



VOTRE ÉQUIPE



Pierre-Jean Crastes,
Vice-président en charge
de l'aménagement
du territoire et la transition
énergétique
-
Laure Fabiani,
chargée de communication
transition énergétique

Sylvie Vares, Responsable Pôle
Aménagement-Transition
énergétique
-
Hervé Villard,
Responsable thématique
transition énergétique

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA FORMATION

Participation du Genevois français au SIMI 2017

Pour la 4ème fois, le Pôle métropolitain du Genevois français et ses partenaires participaient sous une bannière unique au Salon de l'Immobilier (SIMI) du 6 au 8 décembre 2017 à Paris, avec un stand à l'image de la nouvelle identité graphique du Pôle métropolitain. En 2017, l'événement rassemblait près de 30 000 visiteurs et 467 entreprises et collectivités. L'objectif est de promouvoir le Genevois français au plan national et d'attirer les professionnels de l'immobilier pour les grands projets de territoire. Pour valoriser le Genevois français en tant que territoire d'opportunités, **4 conférences ont été organisées** sur le stand durant les 3 jours. Cette année, pour la première fois, des entreprises partenaires ont rejoint la démarche de promotion (Axite CBRE, Eco Savoie Mont Blanc, Fiduciaire PISSETTAZ, RATP DEV, Teractem, Terrinnov). Elles portaient aux côtés du Pôle métropolitain le discours d'un territoire en croissance, dynamique et à fort potentiel économique.



Stand du Genevois français au Salon International du Marché Immobilier (SIMI).



Remise des prix aux lauréats du 2^e appel à projets du Géofab du Grand Genève lors du DIGITAL CROSS OUTDOOR.
© David Malacrida

AUTRES ACTIONS DE PROMOTION EN 2017

L'accompagnement des acteurs économiques publics et privés s'est également traduit par diverses actions de promotion visant à valoriser l'attractivité du territoire et à faciliter l'implantation et le développement d'entreprises sur le Genevois français:

- **Lancement d'une démarche marketing territorial** et création d'une plaquette promotionnelle «Genevois français, activez votre avenir»;
- **Expérimentation pour la prospection d'entreprises** exogènes: la démarche «Pôle Implantations Entreprises», pilotée par le Pôle métropolitain.



L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PROMOTION DES DOMAINES D'EXCELLENCE DU GENEVOIS FRANÇAIS

HABITAT DURABLE ET SOLIDARITÉ LOCALE:

- **Convention de partenariat** avec Innovales, validée par le Comité syndical du 23 mars 2017, pour encourager la rénovation des logements et le développement de l'entrepreneuriat coopératif dans le domaine de la transition énergétique.
- **Organisation du salon** Réhabitat le 11 mars 2017 avec 90 entreprises présentes.

SPORTS OUTDOOR:

- Convention de partenariat avec le cluster Outdoor Sport Valley (OSV) validée en Comité syndical du 14 décembre 2017.
- **Participation et soutien** à la convention d'affaires «Sports Gears» les 13 et 14 novembre 2017 à Archamps.
- **Numérique**: organisation du DIGITAL CROSS OUTDOOR le 10 novembre 2017 à Archamps.
- **Solidarités internationales et locales**: soutien au Forum International de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) tenu du 6 au 8 décembre 2017 au centre de convention Archamps Technopole.



Conférence franco-suisse au Salon International de la Haute Technologie à Genève.



Remise des prix aux lauréats du 1^{er} appel à projets du Géofab du Grand Genève.

AUTRES ACTIONS

L'accompagnement des acteurs économiques publics et privés s'est également traduit par **diverses actions** :

- Partage d'une culture économique et accès aux marchés : organisation de 4 tables rondes du Grand Genève avec la Chambre de Commerce France Suisse.
- Industrie du futur 4.0 : organisation d'une conférence franco-suisse au Salon international de la Haute Technologie qui s'est tenu à Palexpo entre le 20 et le 23 juin 2017.
- Création d'entreprises : stand Pôle métropolitain au Carrefour des créateurs le 31 octobre 2017, EPFL – Lausanne.



Table ronde du Grand Genève, organisée avec la Chambre de Commerce France Suisse.

GRAND GENÈVE

LANCEMENT DU GÉOFAB DU GRAND GENÈVE

Pour promouvoir l'innovation numérique sur notre territoire, le Pôle métropolitain participe, en tant que chef de file d'un projet INTERREG, au développement du Géofab du Grand Genève. Lancé à l'automne 2016, cet accélérateur de solutions numériques vise à aider les entrepreneurs établis de part et d'autre de la frontière à créer de nouveaux services innovants grâce aux données numériques géographiques du Grand Genève. Ces géodonnées sont accessibles sur le site du Système d'information du territoire de Genève (SITG). **Un premier appel à projets a été lancé en avril 2017**, avec au final plus de 70 dossiers de candidature téléchargés. 5 avaient été retenus par un jury.

En septembre 2017, **un deuxième appel à projets a été lancé sur la thématique de « la transition écologique et du développement durable »**. Le jury a sélectionné 3 projets innovants. Géofab soutient la création de nouveaux produits et d'activités numériques innovants pour les TPE, PME et start-up de notre territoire, et accompagne les lauréats dans le développement de leur projet. Ils bénéficient d'un accès gracieux aux géodonnées franco-suissees durant 2 ans et de journée d'expertises.

DÉVELOPPEMENT DE LA CITÉ DES MÉTIERS DU GRAND GENÈVE

Le Pôle métropolitain a renouvelé son soutien au déploiement de la Cité des Métiers, qui coordonne les actions menées sur le Grand Genève par les professionnels de l'emploi-formation. Elle propose aux citoyens du territoire une offre d'accompagnement pour **faciliter l'insertion professionnelle, l'orientation et l'accès à la formation**. Une organisation en réseau est établie à l'échelle du Grand Genève, à partir de la Cité des Métiers, de centres associés et de points relais, le Pôle métropolitain assurant la coordination entre les centres associés français.

Aussi, la Cité des métiers du Grand Genève a officialisé le 10 octobre 2017 le lancement du **calendrier numérique des stages et de l'alternance** avec le soutien du Pôle métropolitain. Cet outil, qui recense près de 200 périodes de stages en 2017/2018, dans plus de 35 établissements du Genevois français, est diffusé auprès de 1 000 entreprises et collectivités du bassin genevois. Il permet aux entreprises de trouver le candidat idéal mais également de découvrir l'offre de formation du territoire.

Le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français, en séance du 14 décembre 2017, a également initié, avec les organismes partenaires du réseau Cité des Métiers, un partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes autour d'un **programme ambitieux de développement de l'offre de la Cité des Métiers**, portant sur plusieurs axes :

- le déploiement de nouveaux **services digitalisés** en adéquation avec les usages (exemple: application smartphone);
- le renouvellement des outils de communication existants (exemple: actualisation du site cite-metiers-grand-geneve.fr) ;
- la création de nouveaux lieux d'information et de nouveaux supports pour augmenter l'accessibilité sur l'ensemble du territoire (déploiement territorial);
- la co-construction d'actions partenariales avec les acteurs économiques pour répondre à l'enjeu de mutation des compétences sur le marché du travail autour des domaines d'excellence du territoire (ex: habitat durable avec le lien entre promotion des métiers, la formation et le service aux professionnels REGENERO).

Ce projet s'inscrit dans le dispositif Interreg V pour la période 2018-2020. Le Pôle métropolitain endosse le rôle de chef de file pour la partie française. Le chef de file pour la partie suisse est l'Office Cantonal Pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue de la République et Canton de Genève.



VOTRE ÉQUIPE



Marin Gaillard, Vice-président en charge du développement économique, l'emploi et la formation
 - Charlotte Le Gouic, Chargée de mission Aménagement du territoire, Développement économique
 - Lionel Pelud, responsable Développement économique

FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

UNE STRATÉGIE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

A travers le Contrat de Plan Etat-Région (CPER 2015-2020), le Pôle métropolitain a engagé une démarche avec les acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur ainsi que les différentes collectivités concernées visant à **développer et promouvoir l'offre de formation et d'enseignement supérieur dans le Genevois français.**

Sur un territoire qui compte actuellement plus de 1200 élèves et étudiants en formation supérieure (post-bac), le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur constitue un enjeu fondamental pour les entreprises et pour les habitants.

Il s'agit d'un **levier essentiel pour la création de valeur ajoutée, la création d'emplois et l'insertion professionnelle.** Notre territoire connaît une très forte dynamique démographique et urbaine. L'offre de formation y est toutefois peu développée. Le Pôle métropolitain a donc entrepris une démarche « terrain » permettant de recenser les besoins en compétences dans différents domaines économiques et de faire émerger plusieurs projets de formations répartis dans le Genevois français, s'appuyant sur les organismes de formation existants et les initiatives en cours. **La stratégie d'enseignement supérieur vise d'ici 2021 une augmentation de 10% du nombre d'étudiants dans les formations post-bac déployées sur le territoire.**

Ainsi, il s'agit d'engager :

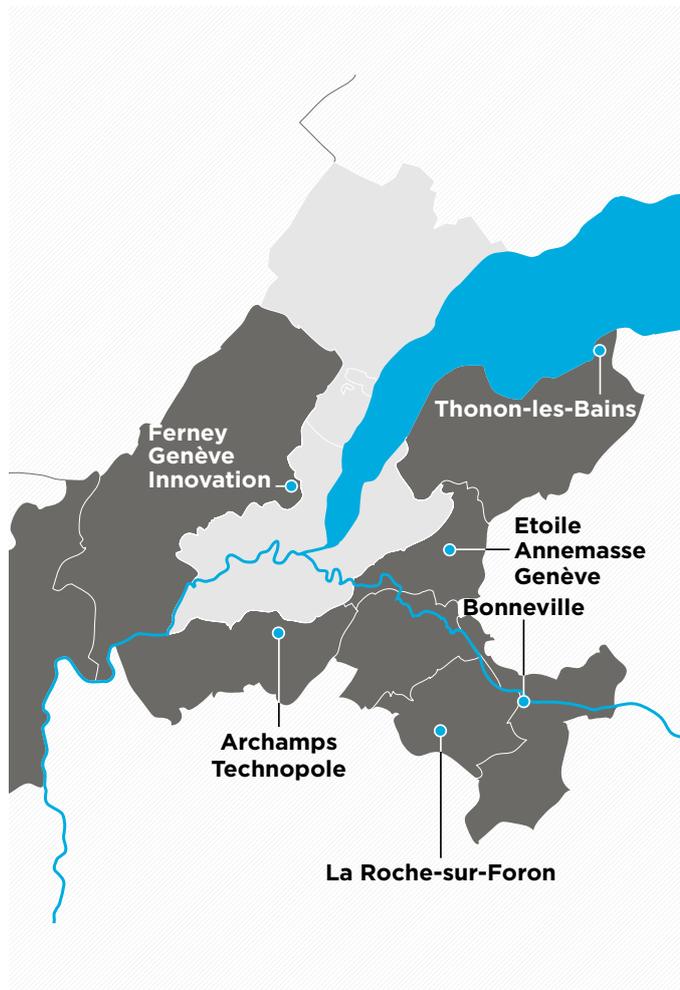
- à partir des entreprises et acteurs du territoire, un réseau et une fonction d'interface entre les forces économiques, d'enseignement supérieur et d'innovation d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse romande;
- un développement répondant à la fois aux besoins locaux et visant la coopération transfrontalière à l'échelle du Grand Genève et du Bassin lémanique;
- des actions de coopérations transfrontalières entre les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation d'Auvergne- Rhône-Alpes et du Grand Genève;
- des expérimentations comme principe d'action.

Cette démarche a fait l'objet, tout au long de l'année 2017, d'un travail technique et de contributions à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation, du Schéma Régional de Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou encore du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

GRAND FORMA

Se former dans le Genevois français

Dans la perspective d'une finalisation de la stratégie courant 2018, les équipes ont travaillé sur la mobilisation des acteurs et sur une demande de cofinancement qui sera portée auprès du Conseil régional pour l'accompagnement des investissements identifiés sur le territoire pour un coût total de 7,7 millions € d'ici fin 2020, dans le cadre de la révision de la convention de coopération métropolitaine. Les démarches engagées s'orientent vers la mise en place de coopérations et de projets communs au sein du territoire. L'offre de formation locale pourrait ainsi relier 6 pôles de formations représentant l'offre territoriale, autour de domaines d'excellence, porteurs d'emplois et de création de valeur ajoutée: la construction durable, l'hôtellerie-tourisme, l'agroalimentaire, la solidarité internationale, la santé et la transition énergétique. Il s'agit de positionner une offre globale et d'apporter de la visibilité comme vecteur d'attractivité pour le Genevois français, permettant au territoire de se positionner en complément des polarités universitaires de Genève, Lausanne, Lyon, Grenoble, Chambéry et Annecy. Le Genevois français porte l'ambition de déployer au 1^{er} trimestre 2018 une marque à l'échelle des différents sites de formations supérieures du Genevois français, afin d'établir une cohérence d'ensemble: «Grand Forma». Le Campus d'Annemasse sera la première des initiatives à s'inscrire dans cette démarche «Grand Forma» à l'échelle du Genevois français.



AUTRES ACTIONS

Le Pôle métropolitain a renouvelé son **soutien au plan d'actions du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc** via une convention financière et d'objectifs validée par le Comité syndical le 14 décembre 2017.

VOTRE ÉQUIPE



Christian DUPESSEY, membre du Bureau délégué à l'université et à l'enseignement supérieur
-
Frédéric BESSAT, Directeur du Pôle métropolitain du Genevois français

LA COMMUNICATION ET L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le Genevois français a entrepris de développer de manière significative sa communication durant le mandat 2014-2020, avec en point d'orgue la création du Pôle métropolitain au 2^e trimestre 2017.

Avec la feuille de route 2014-2020, le Pôle métropolitain s'est engagé dans le renforcement de sa stratégie de communication et la maîtrise de ses messages.

UNE NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

Le changement de statut de l'institution a été accompagné par un renouvellement complet de la charte graphique. L'un des points fondamentaux consiste à établir une cohérence entre **l'identité « Genevois français »** et chacune des marques-services qui en découlent. Selon le type de communication, la marque « Genevois français » s'efface au bénéfice de la marque du service déployé.

**GENEVOIS
FRANÇAIS** Pôle
métropolitain

REGENERO

**GRAND
FORMA**
Se former dans
le Genevois français

UNE MONTEE EN PUISSANCE DE LA COMMUNICATION

- Concertation des élus du territoire autour de l'adaptation de la communication pour la création du Pôle métropolitain.
- Davantage de prises de positions du Pôle métropolitain et des élus du Genevois français dans la presse, sollicitations et retombées presse en augmentation constante.
- Depuis 2016, émergence de démarches et services grand public créés par le Pôle métropolitain. On ne communique plus uniquement sur l'entité Pôle métropolitain en elle-même, mais davantage sur du concret, services/opérations :
 - Autopartage - Citiz
 - Plateforme REGENERO et Salon Réhabitat (deviendra Regenero)
 - Campagne de recensement des faux résidents secondaires
 - Grand Forma
 - Cité des métiers du Grand Genève
 - Géofab du Grand Genève

VIE CITOYENNE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Après la création du Pôle métropolitain, celui-ci a choisi de se doter d'un Conseil consultatif métropolitain. Espace de débat et d'échange pour la société civile, il participe à la construction du Pôle métropolitain du Genevois français en permettant à chaque membre d'apporter ses contributions et compétences. En séance du 29 juin 2017, **le Comité syndical a adopté le règlement intérieur du Conseil consultatif métropolitain**. Au terme d'un appel à candidatures lancé le 29 septembre 2017, les candidats ont été sélectionnés par un jury en fonction de leur expérience citoyenne, de leurs compétences en lien avec les thématiques à traiter, et de leur motivation.

La composition du Conseil consultatif métropolitain a été approuvée par le Comité syndical le 12 décembre 2017. Le Conseil consultatif métropolitain peut être chargé de formuler des avis et propositions sur les projets et les démarches portés par le Pôle métropolitain et ses EPCI membres, notamment sur les documents de prospective et de planification. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pôle métropolitain du Genevois français, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Le Conseil consultatif sera installé en 2018.

LA DÉCLARATION DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS : UN ACTE CIVIQUE !

Un mois après son installation, le Pôle métropolitain du Genevois français lançait **une large campagne d'incitation à la déclaration de résidence sur les 120 communes du territoire**. 180 000 livrets soulignant l'intérêt de la déclaration de résidence principale des frontaliers travaillant dans le canton de Genève, ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres du Genevois français.

La campagne lancée par le Pôle métropolitain incite les frontaliers à déclarer leur résidence principale en France auprès de leur employeur situé dans le canton de Genève, voire de régulariser leur situation auprès de l'Office de la population du Canton de Genève. Cette démarche permet de déterminer un montant de la Compensation Financière Genevoise, versé par le canton de Genève aux collectivités françaises, plus en phase avec la réalité (260 millions d'euros en 2016). Au-delà de l'intérêt financier pour les collectivités de l'Ain et de la Haute-Savoie, la déclaration reste un geste civique qui contribue au vivre-ensemble dans les communes.



GRAND GENÈVE

L'EXPOSITION « GRAND GENÈVE, REGARDS D'HABITANTS » PARCOURT LE GRAND GENÈVE

Après avoir été inaugurée en décembre 2016 à Nernier (Haute-Savoie), l'exposition photographique « Le Grand Genève, Regards d'habitants » a poursuivi son parcours de ville en ville sur l'ensemble du périmètre du Grand Genève. **Durant 2 ans, plus de 25 communes accueilleront l'exposition aussi bien dans l'Ain, la Haute-Savoie, le Canton de Genève et le Canton de Vaud.** Initiée par l'ARC Syndicat mixte du Genevois français, l'Association des communes genevoises (ACG) et la ville de Genève, cette exposition itinérante vise à valoriser le territoire à travers la vision de ses habitants.



Céline Gispert et Marc Charbonnier, lauréats du concours.

L'originalité de la démarche consiste à apporter de la proximité et rendre les habitants du Grand Genève acteurs de la démarche. Ils sont au total une trentaine à s'être laissé prendre au jeu, dévoilant eux-mêmes le territoire, s'affichant devant les lieux qu'ils affectionnent. Ce projet unique participe à l'affirmation de l'identité commune du territoire, en mettant l'art et la culture au service du Grand Genève. Le Pôle métropolitain assure la coordination technique et le programme de l'exposition.

PRÉPARATION DE L'ACCUEIL DE L'EXPOSITION « FRONTIÈRES »

Fruit d'un partenariat établi entre le Pôle métropolitain du Genevois français, Annemasse Agglomération et le Musée national de l'histoire de l'immigration, cette exposition itinérante invite à une réflexion citoyenne territoriale et une célébration de nos « Frontières ». L'exposition « Frontières », conçue et réalisée par le Musée national français de l'Histoire de l'Immigration, présente des clés de compréhensions, à la fois historiques et géographiques, dans un récit mêlant la grande Histoire des migrations, la géographie des frontières, les témoignages de la traversée et la sensibilité du regard artistique.

L'exposition est complétée par l'histoire locale propre à chaque commune participante. Regroupées de part et d'autre de la frontière, les communes de Veyrier, Bossey, Troinex (canton de Genève) Collonges-sous-Salève, Bardonnex et Archamps (Haute-Savoie) ont inauguré l'exposition « Frontières » et ont proposé au public, de mars à juin 2018, différents événements autour de cette thématique.

VOTRE ÉQUIPE



Gabriel Doublet,
Vice-président en charge
de la communication
et de l'identité du territoire
-
Sébastien Jerdelet,
responsable communication

Louise Flattet,
chargée de communication
-
Laure Fabiani,
chargée de communication
transition énergétique
-
Gisèle Meynet,
chargée de mission culture

SCHEMA DE COMMUNICATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN 2017



Pôle métropolitain

- Installation du Pôle métropolitain
- Concertation et définition d'une nouvelle identité graphique
- Campagne de communication : « La déclaration de résidence principale des travailleurs frontaliers : un acte civique »
- Présence au Salon des transfrontaliers



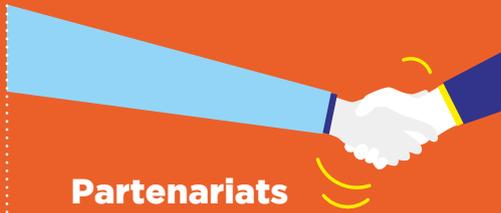
Publications

- Brochure Pôle métropolitain
- Dépliant sur la mobilité dans le Genevois français
- Rapport d'activités 2016
- Parutions dans le magazine l'Extension (5 numéros)



Digital

- Lancement du compte du Genevois français sur le réseau social LinkedIn, 20 posts (4^e trimestre)



Partenariats

- Atlas historique du Pays de Genève : communes réunies, communes démembrées



Développement économique

- Genevois français : marketing territorial pour la promotion du territoire sur les Salons
- Carrefour des créateurs, Lausanne - octobre
- Salon SIMI, Paris - décembre
- Des outils de promotion : brochure économique du Genevois français, table tactile, stylos, sacs, mugs
- Promotion des 2 appels à projets « Géofab »



Mobilité

- Déploiement et promotion des stations d'autopartage dans le Genevois français



Relation presse

- 15 communiqués
- 10 conférences de presse



Transition énergétique (TEPOS)

- Création de la marque « REGENERO »
- Mobilisation pour l'organisation des Assises Européennes de la transition énergétique (stand, relations presse, suivi, etc.)
- Organisation du salon Réhabitat - mars 2017



Réseau des communicants

- 3 éditions des Rencontres des chargés de communication du Genevois français (Ambilly, Archamps, Ballaison)
- Relais / diffusion de l'information Genevois français et Grand Genève



Site internet

- 850 visites par mois en moyenne
- 6 713 visiteurs uniques
- 54 actualités
- Mise à jour des sites du Pôle métropolitain et du Grand Genève





ANNEXES



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE
 DIRECTION DES RELATIONS
 AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
 Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire
 REF: BCLB/EG

Annecy, le 26 avril 2017

LE PRÉFET DE HAUTE-SAVOIE,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041
 portant création du Pôle Métropolitain du Genevois français

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5731-1 à L5731-3 ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté interpréfectoral n°2010-207 du 14 janvier 2010 portant création de l'ARC SM : Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte, modifié ;
- VU les délibérations du comité syndical de l'ARC SM : Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte du 19 mai 2016 et 23 mars 2017 sollicitant la création d'un pôle métropolitain, approuvant les statuts et la définition de l'intérêt métropolitain de ce pôle et constatant que cette création entraînera concomitamment sa dissolution ;
- VU les délibérations des conseils communautaires de la
 - la communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération 6 juillet 2016
 - la communauté d'agglomération Thonon Agglomération 28 février 2017
 - la communauté de communes Arve et Salève 22 juin 2016
 - la communauté de communes Faucigny-Glières 28 septembre 2016

- la communauté de communes du Genevois 27 juin 2016
 - la communauté de communes du Pays de Gex 12 juillet 2016
 - la communauté de communes du Pays Bellegardien 23 juin 2016
 - la communauté de communes du Pays Rochois 19 juillet 2016
- sollicitant la création d'un pôle métropolitain et approuvant les statuts et la définition de l'intérêt métropolitain de ce pôle ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale de la Haute-Savoie, réunie en formation plénière, le 16 décembre 2016, sur le projet de création du Pôle Métropolitain du Genevois français ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale de l'Ain, réunie en formation plénière, le 27 mars 2017, sur le projet de création du Pôle Métropolitain du Genevois français ;

VU la délibération du conseil départemental de la Haute-Savoie en date du 6 mars 2017 émettant un avis favorable sur le projet de création du Pôle Métropolitain du Genevois français ;

VU la délibération du conseil départemental de l'Ain en date du 27 mars 2017 émettant un avis favorable sur le projet de création du Pôle Métropolitain du Genevois français ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 27 mars 2017 émettant un avis favorable sur le projet de création du Pôle Métropolitain du Genevois français ;

VU l'avis du Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie du 25 avril 2017 relatif au choix du comptable pour le Pôle Métropolitain du Genevois français ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L5731-1 du code général des collectivités territoriales, la création d'un pôle métropolitain procède de la volonté unanime des organes délibérants de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, exprimée par des délibérations concordantes ;

CONSIDÉRANT la volonté unanime des huit établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, au regard de leurs délibérations précitées, de constituer entre eux un pôle métropolitain dénommé « Pôle Métropolitain du Genevois français », dont les statuts ont été adoptés à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L5731-2 du code général des collectivités territoriales : « *Le pôle métropolitain regroupe des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sous réserve que l'un d'entre eux compte plus de 100 000 habitants. Par dérogation au précédent alinéa, le pôle métropolitain peut regrouper, sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprenant au moins un établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants limitrophe d'un État étranger* » ;

CONSIDÉRANT que si aucun des huit établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre cités ne compte plus de 100 000 habitants, en revanche, plusieurs d'entre eux sont limitrophes avec la Suisse et comptent plus de 50 000 habitants ;

CONSIDÉRANT que les conditions énoncées aux articles L5731-1 et suivants du code général des collectivités territoriales sont réunies pour permettre de prononcer la création du Pôle Métropolitain du Genevois français ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 1^{er} mai 2017, il est créé un pôle métropolitain composé des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- la communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération
- la communauté d'agglomération Thonon Agglomération
- la communauté de communes Arve et Salève
- la communauté de communes Faucigny-Glières
- la communauté de communes du Genevois
- la communauté de communes du Pays de Gex
- la communauté de communes du Pays Bellegardien
- la communauté de communes du Pays Rochois.

Article 2 : Cet établissement public prend la dénomination de « **Pôle Métropolitain du Genevois français** ». Il est constitué pour une durée illimitée.

Article 3 : Le siège du Pôle Métropolitain du Genevois français est fixé à l'adresse suivante : « *Clos Babuty – 27 rue Jean Jaurès – 74100 AMBILLY* ».

Article 4 : Le Pôle Métropolitain du Genevois français exercera les compétences déterminées au sein du Titre II de ses statuts, dans sa version validée par les délibérations susvisées des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres.

Article 5 : Les statuts du Pôle Métropolitain du Genevois français sont annexés au présent arrêté.

Article 6 : Les fonctions de comptable du Pôle Métropolitain du Genevois français sont assurées par le trésorier d'Annemasse.

Article 7 : Sauf dispositions spécifiques mentionnées aux articles L5731-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Pôle Métropolitain du Genevois français est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L5711-1 de ce même code.

Article 8 :

- M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie,
 - M. le Directeur départemental des Finances Publiques de la Haute-Savoie,
 - MM. les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le Préfet,

Pierre LAMBERT

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

STATUTS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

être annexé à mon arrêté de ce jour

Le PREFET

Pierre LAMBERT

PREAMBULE

Un Pôle métropolitain pour relever les défis du Genevois français et du Grand Genève

Le Genevois français, périmètre du Pôle métropolitain, fait partie intégrante d'une métropole transfrontalière, le Grand Genève. Comptant près d'un million d'habitants, le Grand Genève, agglomération franco-valdo-genevoise, est la seconde agglomération d'Auvergne Rhône-Alpes, derrière Lyon, et la seconde agglomération de Suisse, derrière Zurich.

Le Genevois français constitue la partie française du Grand Genève. Son périmètre constitue une aire urbaine cohérente au contexte transfrontalier spécifique, marquée par l'influence et l'attractivité de Genève. Ce territoire de 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie est composé de 8 intercommunalités dont deux communautés d'agglomération. Il compte à ce jour près de 400 000 habitants et 115 000 emplois. Avec un taux de croissance de 2.1% par an depuis 10 ans, le Genevois français connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe : il accueille plus de 10 000 habitants supplémentaires par an.

Avec 1 actif sur 3 du Canton de Genève habitant en France, le développement du Genevois français est tiré par l'attractivité du Canton de Genève et du Canton de Vaud. Dynamique, le Genevois français est marqué par de forts besoins en équipements et en services alors que les capacités de financements publics diminuent. Pour réaliser les équipements et services nécessaires aux habitants et aux entreprises du Genevois français, pour exister au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes, il faut porter une vision et une ambition fortes pour notre territoire, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». La transformation de l'ARC (Assemblée Régionale de Coopération) en Pôle métropolitain marque cette volonté et cette évolution : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions communes après 10 ans de travail commun (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 Pôle métropolitain).

En effet, pour engager des politiques publiques efficaces et répondre au défi métropolitain, l'ARC doit renforcer ses capacités d'impulsion, de coordination et de négociation afin d'assurer un développement plus équilibré du Genevois français au sein du Grand Genève, notamment en termes de logements, d'emplois, de mobilité, d'urbanisme, de développement économique. Cela passe par le renforcement de son champ de compétences, dans trois domaines d'action ciblés et lisibles : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique.

Il s'agit avec le Pôle métropolitain de mettre en œuvre des réponses adaptées aux enjeux métropolitains du Genevois français en matière d'attractivité du territoire, de développement économique, de cohésion sociale, de préservation de la qualité de vie et de l'environnement, au travers d'un rééquilibrage et d'une meilleure maîtrise du développement du Grand Genève.

Les missions du Pôle métropolitain sont simples : développer la concertation et l'action coordonnée des intercommunalités membres, être force de proposition et d'action, renforcer la capacité de négociation au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ainsi, le Pôle métropolitain permettra de conduire des partenariats solides et pérennes avec l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Confédération suisse, le canton de Genève, la ville de Genève, le canton de Vaud et le district de Nyon, l'Association des communes genevoises.

Ensemble, les membres du Pôle métropolitain du Genevois français reconnaissent leurs complémentarités, leurs enjeux partagés et leurs spécificités. La création du Pôle métropolitain engage aujourd'hui le territoire dans une phase de consolidation d'un projet politique qui implique à moyen terme de nouveaux transferts de compétences plus opérationnelles (SCOT, AOM, développement économique). Le Pôle métropolitain offre un cadre juridique permettant de poursuivre le travail engagé et de renforcer les coopérations instaurées entre ses membres par la mise en œuvre d'actions communes au service d'un projet intégré et dans le respect des compétences de chacun.

Version adoptée par le Comité syndical le 19/05/2016

Le Pôle métropolitain doit favoriser l'émergence de projets d'envergure et l'organisation harmonieuse du bassin de vie transfrontalier. Il permettra une meilleure reconnaissance des spécificités de notre territoire transfrontalier dans la nouvelle organisation territoriale. L'objectif est clair : un Pôle métropolitain, un «ARC» fort, pour franchir un palier, impulser de nouvelles actions d'envergure métropolitaine, construire intelligemment le Grand Genève.

Le Pôle métropolitain n'est pas un échelon de plus, c'est la réponse à un besoin. Il doit nous permettre de nous hisser au niveau des enjeux métropolitains et de gravir l'échelle de la réussite.

TITRE I DENOMINATION ET COMPOSITION

Article 1 : Nom, régime juridique et composition

Il est constitué un Pôle Métropolitain du Genevois français, soumis aux dispositions des articles L.5731-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L. 5711-1 et suivants, L. 5212-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants de ce même code, et composé des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- la Communauté d'agglomération d'ANNEMASSE LES VOIRONS,
- la Communauté de communes du PAYS DE GEX,
- la Communauté de communes du GENEVOIS,
- la Communauté de communes FAUCIGNY-GLIERES,
- la Communauté de communes du PAYS ROCHOIS
- la Communauté de communes du PAYS BELLEGARDIEN,
- la Communauté de communes ARVE ET SALEVE,
- la future Communauté d'agglomération du CHABLAIS (issue de la procédure de fusion-extension de la Commune de THONON-LES-BAINS, la Communauté de communes du BAS CHABLAIS, la Communauté de communes des COLLINES DU LEMAN).

Article 2 : Siège

En application des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5212-4, L. 5211-5 IV et L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le siège du Pôle Métropolitain est fixé à AMBILLY (74100), Clos Babuty, Avenue Jean Jaurès.

Article 3 : Durée

En application des articles L. 5731-3, L. 5711-1 et L. 5212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Pôle Métropolitain est constitué pour une durée illimitée.

Version adoptée par le Comité syndical le 19/05/2016

TITRE II : OBJET, MISSIONS ET COMPETENCES

Article 4 : Objet

Le Pôle Métropolitain du Genevois français est un espace de coopération visant à construire une dynamique métropolitaine aux fins de répondre aux besoins des habitants et favoriser la compétitivité et le rayonnement du Genevois français. Il a pour objet, dans les domaines de compétences prévus à l'article 6 des présents statuts, et pour les actions définies d'intérêt métropolitain dans les conditions prévues par l'article 5 des présents statuts, de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale au sens de l'article L. 5731-1 du CGCT.

Article 5 : Définition de l'intérêt métropolitain

En application de l'article L. 5731-1 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'intérêt métropolitain des compétences transférées au Pôle Métropolitain ou des actions déléguées est définie par délibérations concordantes de l'ensemble des membres du Pôle Métropolitain.

Article 6 : Compétences et missions du Pôle Métropolitain

Article 6-1 : Coopération transfrontalière

En matière de coopération transfrontalière, le Pôle a pour missions, sous réserve de la définition préalable de leur intérêt métropolitain dans les conditions prévues par l'article 5 des présents statuts :

- la coordination de l'action de ses membres et leur représentation dans les différentes instances de coopération transfrontalière liée aux enjeux d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale du Genevois français et du Grand Genève ;
- la concertation entre ses membres, les autorités françaises et les autorités suisses ;
- la participation aux instances et aux structures de droit public et privé, de droit européen, français et suisse, intervenant en matière de coopération transfrontalière et relevant de l'intérêt métropolitain ;
- la réalisation d'études ou démarches, d'actions de communication et de promotion relatives à la coopération transfrontalière liée aux enjeux d'aménagement, de développement durable du Genevois français et du Grand Genève ;
- la préparation, la négociation, la conclusion, le pilotage et le suivi de toute démarche contractuelle ou partenariale d'intérêt métropolitain visant à développer la coopération transfrontalière dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement, de la transition énergétique et du développement économique ;
- l'assistance administrative aux réalisations de ses membres en matière de coopération transfrontalière par la recherche de financements auprès de toute structure de droit public ou privé, de droit européen, français ou suisse ;
- l'information de ses membres et du public, le suivi des questions juridiques d'intérêt métropolitain ;
- la mise en réseau des acteurs culturels transfrontaliers et des actions culturelles d'échelle métropolitaine du Genevois français et du Grand Genève, l'animation de la société civile transfrontalière et la mise en réseau des conseils de développement du Genevois français.

Article 6-2 : Mobilité

En matière de mobilité, le pôle assure la coordination des démarches de mobilité métropolitaine et appuie le développement des infrastructures et services de transport, y compris pour ce qui concerne les liaisons transfrontalières. A ce titre, il a pour missions, sous réserve de la définition préalable de leur intérêt métropolitain dans les conditions prévues par l'article 5 des présents statuts :

- l'élaboration, la révision, la modification et le suivi des documents de planification de la mobilité à l'échelle métropolitaine ;
- la coordination des démarches de ses membres et la réalisation d'études d'intérêt métropolitain sur la mobilité et les modes de transport ;
- la réalisation d'actions de communication et d'information de ses membres et du public sur le développement de services de mobilité d'échelle métropolitaine ;
- la participation à toute structure intervenant en ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière ;
- l'assistance administrative à ses membres par la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle, relative au développement et à l'exploitation des infrastructures et services de mobilité métropolitains, tendant à la recherche et l'octroi de financements auprès de toute structure de droit public ou privé, de droit européen, français ou suisse.

Article 6-3 : Aménagement et développement du territoire métropolitain :

En matière d'aménagement et de développement de son territoire, le pôle métropolitain a pour missions, sous réserve de la définition préalable de leur intérêt métropolitain dans les conditions prévues par l'article 5 des présents statuts :

- la coordination et l'harmonisation des documents d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat de ses membres, notamment dans le cadre de la démarche Inter-SCOT et du projet de territoire Grand Genève ; la rédaction, le cas échéant, d'observations, de préconisations et de recommandations sur les documents de planification (SCOT) des membres du Pôle métropolitain sur la base des travaux réalisés conjointement dans le cadre de la démarche InterSCOT ;
- la réalisation et la coordination d'études, de programmes et d'actions d'intérêt métropolitain, en soutien aux démarches d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat d'intérêt métropolitain portées par ses membres;
- la participation à toute structure intervenant en ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière et la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle appuyant les actions portées par ses membres et liées à l'aménagement et au développement du territoire métropolitain ;
- la réalisation, la gestion et/ou la participation en ce domaine à tout outil d'observation géographique et statistique du Genevois français et du Grand Genève – agglomération franco-valdo-genevoise ;
- la participation à l'élaboration, la rédaction, le cas échéant, d'observations et de préconisations sur les schémas et documents de planification étrangers, nationaux, régionaux, départementaux ou limitrophes concernant ou pouvant intéresser le Genevois français en matière d'aménagement et de développement du territoire dans le cadre de la démarche InterSCOT et du Grand Genève ;
- la mise en place d'actions et de plate-forme d'échanges et de coopérations avec les territoires voisins et partenaires du Genevois français et du Grand Genève-Agglomération franco-valdo-genevoise.

Article 6-4 : Transition énergétique et développement durable

En matière de protection de l'environnement et de transition énergétique, le Pôle métropolitain assure un développement harmonieux du territoire métropolitain : il est centre de ressources pour ses membres et anime les démarches de transition énergétique d'échelle métropolitaine. A ce titre, il a pour missions, sous réserve de la définition préalable de leur intérêt métropolitain dans les conditions prévues par l'article 5 des présents statuts :

- la coordination et la réalisation de toute étude et démarche d'intérêt métropolitain sur la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, le développement durable et la promotion de la protection de l'environnement, la qualité de l'Air sur le territoire métropolitain et la protection et la valorisation de l'agriculture;
- la réalisation d'actions d'information, d'observation, de communication et de promotion à l'attention de ses membres et / ou du public ;

Version adoptée par le Comité syndical le 19/05/2016

- le soutien à la mise en place, au suivi et à la gestion d'outils d'aide à la transition énergétique ;
- la participation à toute structure intervenant en ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière ;
- l'élaboration, la révision, la modification et le suivi des documents de planification et de coordination d'intérêt métropolitain ; la participation à l'élaboration ou la rédaction, le cas échéant, d'observations et de préconisations sur les schémas et documents de planification étrangers, nationaux, régionaux, départementaux ou limitrophes concernant ou pouvant intéresser le Genevois français en matière de protection et de valorisation de l'environnement et de l'agriculture, de protection de la qualité de l'Air, de transition énergétique, d'adaptation au changement climatique ;
- la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle relative au développement de la transition énergétique d'échelle métropolitaine et tendant à l'octroi de financements, par des structures partenaires de droit public et privé, de droit européen, français et suisse.

Article 6-5 : Développement économique et attractivité

En matière de développement économique, le Pôle métropolitain définit les stratégies sectorielles et d'attractivité d'intérêt métropolitain, coordonne l'action de ses membres et participe au développement et à la promotion du territoire métropolitain. A ce titre, il a pour missions, dans le respect des compétences dévolues à la Région et sous réserve de la définition préalable de leur intérêt métropolitain dans les conditions prévues par l'article 5 des présents statuts :

- l'élaboration, la révision, la modification et le suivi des documents de prospection, de planification et de coordination d'intérêt métropolitain ;
- la coordination et la réalisation de toute étude ou action d'intérêt métropolitain liées au déploiement de la stratégie de développement économique du Pôle métropolitain et la participation à toute structure de développement économique d'intérêt métropolitain ;
- la réalisation, l'assistance administrative et technique et l'accompagnement d'actions de promotion, d'information, d'observation et de prospection aux fins de concourir au développement économique du Genevois français ;
- la coordination des différents acteurs, publics ou privés, intervenant dans le champ de l'économie, de la formation et de l'innovation à l'échelle métropolitaine ;
- la négociation, la passation, la mise en œuvre et le suivi de toute démarche contractuelle d'intérêt métropolitain concourant au développement économique de l'ensemble du territoire métropolitain.

Article 7 : Interventions du Pôle Métropolitain dans le cadre de la réalisation de prestations de services

Conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L.5711-1 et L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Pôle Métropolitain pourra, de manière ponctuelle, dans le cadre d'une convention et dans le respect des règles de la concurrence et de la commande publique, réaliser des prestations de services, ou, le cas échéant, des opérations d'investissement, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales, et, le cas échéant, des dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985.

Ces prestations de services ou opérations d'investissement pourront être réalisées pour le compte de l'un des membres du Pôle Métropolitain ou pour le compte d'une collectivité non adhérente au Pôle Métropolitain (collectivité territoriale, EPCI, Syndicat Mixte, autre Pôle Métropolitain, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, GIP, Association).

Article 8 : Mise en œuvre de mécanismes de mutualisation

En vue d'une rationalisation des moyens, d'une recherche d'économie d'échelles, et afin d'apporter un soutien technique et / ou logistique à ses membres, le Pôle métropolitain pourra mettre en place avec tout ou partie de ses membres, des mises à disposition de services au sens et dans les conditions prévues par l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De même, le Pôle métropolitain pourra également, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, mettre en œuvre tout outil ou mécanisme de mutualisation qui lui serait applicable.

Version adoptée par le Comité syndical le 19/05/2016

TITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT INTERNE

Article 9 : Le Comité syndical

Le Pôle Métropolitain est administré par un Comité syndical, qui en constitue l'organe délibérant.

Article 9-1 : Composition

En vertu de l'article L. 5731-3 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la répartition des sièges du Comité syndical entre EPCI à fiscalité propre membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun d'entre eux dispose au moins d'un siège.

Aucun des membres ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Chaque membre est représenté par deux délégués titulaires et, au-delà de 20 000 habitants par un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 10 000 habitants commencée.

Lors de la création du pôle métropolitain, le chiffre de population auquel il convient de se référer pour l'application du présent article est celui de la population municipale authentifiée en vigueur au 1er janvier de l'année de ladite création.

Lors de chaque renouvellement général des conseils municipaux, le chiffre de population auquel il convient de se référer pour l'application du présent article est celui de la population municipale authentifiée en vigueur au 1er janvier de l'année dudit renouvellement général.

La répartition des sièges attribués à chaque membre figure en annexe des présents statuts : elle est valable pour la durée du mandat des conseillers municipaux et communautaires.

Les délégués sont élus dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-6 et suivants et L. 5711-1.

Sont désignés, de même, en nombre égal des titulaires, des délégués suppléants. En l'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant, dûment convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, a voix délibérative. Il pourra toutefois accompagner, sans voix délibérative, le délégué titulaire, lorsque celui-ci est présent.

Hormis les cas de démission, décès ou remplacement, la durée du mandat de délégué titulaire et suppléant au sein du Comité syndical est celle des conseillers communautaires et des conseillers municipaux.

Article 9-2 : Fonctionnement

Le Comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 10 : Le Bureau

Conformément aux articles L. 5731-3, L. 5711-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau du Pôle Métropolitain est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Comité syndical ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Le Comité syndical peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sont applicables.

Le Bureau se réunit sur convocation du Président, selon les formes et délais prescrits par la loi.

Le Bureau exerce par délégation les attributions du Comité Syndical, dans le respect des conditions et limites fixées par l'article L.5211-10 du CGCT.

Article 11 : Le Président

Le président est l'organe exécutif du Pôle Métropolitain.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Pôle Métropolitain. Il est le chef des services du Pôle Métropolitain et représente ce dernier en justice.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service. La délégation de signature donnée au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par le Comité syndical au président en application de l'article L. 5211-10, sauf si le Comité syndical en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Article 12 : Conférence Métropolitaine et consultation de la société civile

L'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale et établissements publics voisins ou environnants pourront être associés aux réflexions du Pôle métropolitain dans le cadre d'une Conférence Métropolitaine.

La composition de la Conférence Métropolitaine sera déterminée par délibération du Comité syndical ou dans le règlement intérieur de celui-ci. Cette conférence constituera un lieu d'échanges, de concertation et de dialogue, notamment, sur les modalités de partenariat ou d'adhésion de nouveaux membres.

Le Pôle métropolitain pourra également consulter, dans les conditions prévues par son règlement intérieur, les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du territoire, ainsi que des représentants des Conseil de Développement des membres du Pôle métropolitain.

Version adoptée par le Comité syndical le 19/05/2016

TITRE IV : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 : Budget du Pôle Métropolitain

Le budget du Pôle Métropolitain pourvoit aux dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la réalisation des missions et compétences pour lesquelles il est institué.

Conformément aux articles L. 5731-3, L. 5711-1 et L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, copie du budget et des comptes du pôle est adressée chaque année aux organes délibérants de ses membres.

Article 14 : Ressources du Pôle Métropolitain

Conformément aux articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5212-19 et L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les recettes du budget du Pôle Métropolitain comprennent :

1° La contribution des membres du Pôle ; conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Le montant de la contribution des membres aux dépenses du Pôle est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI FP membre, actualisée au 1^{er} janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

Les contributions aux dépenses du Pôle sont réparties entre les membres de la manière suivante : contribution de base : (x) euros par habitant ;

En cas d'adhésion ou de retrait d'un membre en cours d'année, le Comité syndical précisera les conditions financières de l'adhésion de ce membre.

2° Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du Pôle ;

3° Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;

4° Les subventions de l'Union européenne, de l'État, de la région, du département, des EPCI et des communes ;

5° Les produits des dons et legs ;

6° Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;

7° Le produit des emprunts.

8° Toute autre recette que le Pôle pourrait percevoir conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur

Article 15 : Admission et retrait des membres, modifications statutaires

En application des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'admission de nouveaux membres, le retrait de l'un d'entre eux, la modification des compétences, ou toute modification aux présents statuts est opérée dans le respect des procédures prévues à cet effet par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment par les articles L. 5211-18, L. 5211-19, L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 16 : Dissolution du Pôle

En application des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dissolution du Pôle est opérée dans les conditions fixées par les articles L. 5212-33, L. 5212-34, L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 17 : Comptable Public

Le comptable public du Pôle est désigné par le Préfet du département du siège où il est domicilié, après accord préalable du Directeur Départemental des Finances Publiques.

Article 18 : Autres règles de fonctionnement

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il sera fait application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. L'organisation interne du Pôle est précisée dans son règlement intérieur, adopté conformément aux articles L. 5731-3, L. 5711-1 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Statuts approuvés par arrêté préfectoral en date du ...xxx et annexés aux délibérations des membres du Pôle ayant préalablement approuvé ces derniers



Directeur de la publication : Jean Denais
Directrice de la rédaction : Louise Flattet
Rédaction : Pôle métropolitain du Genevois français
Réalisation : Lundi en 8
Graphisme : Clémentine Breed Design
2018
Illustrations en couv : ©Jean Revillard et Adobestock
Illustrations p. 59 : Marianne Schricke



**PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GENEVOIS FRANÇAIS**

www.genevoisfrancais.org

Clos Babuty
27, rue Jean Jaurès
74100 Ambilly

+33 (0)4 50 04 54 05
info@genevoisfrancais.org

